

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **97 (1961)**

Heft 6

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

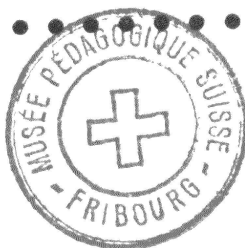
ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

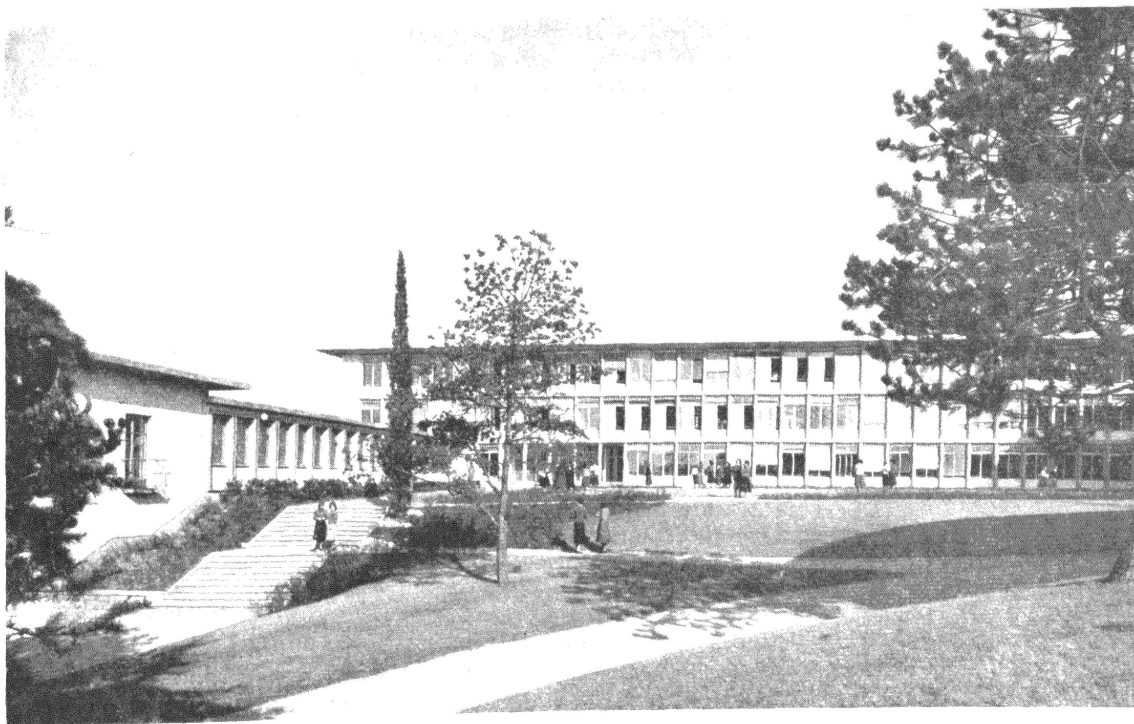
Rédacteurs responsables : Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMEN, Case postale 3, Genève-Cornavin.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux 11 b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE FR. 15.50 ; ÉTRANGER FR. 20.- - SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



**Le collège
Secondaire
du
Belvédère
à Lausanne**



Numéro spécial:

La réforme de l'enseignement secondaire

Partie corporative

COMITÉ CENTRAL

Voyage

avec arrêt de 5 jours en Grèce au retour ; du 23 juillet au 5 août ; organisé par la Société pédagogique romande à l'occasion du Congrès de la FIAI à Tel-Aviv. Coût probable : 1500 à 1600 fr.

en Israël

Les membres des corps enseignants primaire et secondaire et leurs amis peuvent déjà s'inscrire auprès de A. Chabloy, Clochetons 9, Lausanne.

VAUD

Discours prononcé lors du Congrès annuel SPV par M. le conseiller d'Etat P. Oguey

Les paroles aimables de M. Oguey à l'égard de notre société nous laissent espérer une entente toujours meilleure entre le Département et le corps enseignant. Nous nous en réjouissons, car une école nouvelle ne peut s'édifier que dans un esprit de concorde et de compré-

hension. Les travaux considérables auxquels se livrent nos diverses commissions, tant sur le plan vaudois que sur le plan romand, seraient voués à l'échec si les principaux responsables n'y apportaient pas le meilleur d'eux-mêmes.

G. Ehinger.

MM. les présidents,

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

L'assemblée générale de la SPV me donne l'occasion, toujours bienvenue, de me retrouver au milieu de l'ensemble du corps enseignant primaire vaudois. Toujours avec le même plaisir, selon la formule consacrée ?

Ce ne serait pas tout à fait exact. La nature humaine est ainsi faite qu'elle est plus sensible aux variations d'état qu'aux régimes stationnaires. L'expérience classique de l'eau tiède qui paraît chaude ou froide selon la température de l'eau où vous avez préalablement trempé votre doigt le montre bien. Le psychique rejoint ici le physique.

Qu'est-ce que le bonheur ? Un état ? Dès lors, on devrait admettre certains degrés de bonheur, avec des gens situés au sommet de l'échelle, toujours heureux, dans l'humaine mesure, et d'autres beaucoup plus bas, constamment malheureux. Mais non ! Placés dans des conditions familiales diverses, célibataires ou mariés, avec un ou plusieurs enfants, dans des conditions matérielles différentes, dans les situations infiniment nombreuses de la société, vous trouvez des gens heureux et des gens malheureux.

Et l'on s'aperçoit que le bonheur stable et continu est un leurre, qu'il finit par être aussi peu perceptible que l'état de santé d'un homme qui n'a jamais rencontré un dentiste ou un docteur de sa vie, sauf pour faire un yass.

Réfléchissez-y !

On est heureux par un espoir réalisé, par une difficulté vaincue, par un événement nouveau, par un progrès. Pensez à la joie du succès du dernier examen réussi, des fiançailles, du mariage, d'une naissance ; d'une augmentation de traitement, et aussi, dans la vie professionnelle, la joie de voir un travail qui, dans les mêmes heures, devient brusquement plus varié ou progressivement toujours plus intéressant.

Le plaisir traditionnel de vous rencontrer pourrait lui aussi perdre de sa saveur en devenant monotone. Bien au contraire, il s'accroît avec le temps, en raison des événements heureux qui marquent chaque année,

et la dernière fut particulièrement riche. Il vaut la peine d'en rappeler quelques-uns :

La SPV a demandé l'étude, par une commission très large et très représentative de l'ensemble du canton — enseignants compris — de la structure même de l'école vaudoise. Cette commission est là, vous avez gagné. Je n'en suis pas fâché, au contraire, car cette commission, ayant les coudées franches, pourra avancer plus vite dans l'étude et la mise en œuvre d'un système scolaire cohérent qu'un Département se heurtant constamment aux hommes autant qu'aux choses.

Simultanément, la nouvelle loi primaire que je désirais avoir comme instrument de travail immédiat a été mise en vigueur. Là, j'ai gagné ! Mais vous n'y avez rien perdu, elle vous apporte des avantages que vous auriez attendus longtemps, comme l'école tout entière, et vous l'avez loyalement reconnu.

Eh bien ! n'est-ce pas réconfortant de constater qu'à l'issue de telles batailles (portant d'ailleurs non sur le but ou l'idéal, mais sur les moyens), il n'y ait que des vainqueurs, et pas de perdants ?

Mais il n'y a pas que cela.

Si votre représentant à la commission disciplinaire vous informe que les cas examinés concernant le personnel enseignant sont au nombre de zéro (nul ne lui en fera le reproche), vos autres commissaires ont beaucoup et fort bien travaillé.

Quant à votre comité, deux questions concernant notre département l'ont occupé.

Les indemnités d'éloignement ont paru fondées sur des critères peu satisfaisants à l'usage et, tenant compte des observations de vos sections, votre comité en a établi d'autres qui ont été adoptées par le Conseil d'Etat.

La situation des maitresses de travaux à l'aiguille nous préoccupait. Lors de la réduction des heures hebdomadaires de 6 ou 5 à 4, le Département a proposé au CE de maintenir intégralement le traitement des maitresses qui n'obtiendraient pas des heures de compensation en d'autres classes durant une année, pour nous permettre d'instituer un nouveau système d'indemnités.

Là encore, alors que nous avons imaginé un certain nombre de formules, votre comité nous en a proposé une qu'il n'a pas eu besoin de beaucoup défendre, car elle était à la fois simple et pratique et, ce qui est essentiel, équitable.

Ces deux expériences sont assez belles pour en appeler d'autres. La suivante, ce sera la mise sur pied du régime des bourses et prêts d'honneur aux élèves de l'École normale, dont nous voulons faciliter le recrutement dans tous les milieux économiques et toutes les régions du pays, régime à combiner avec une prime à la fidélité dans l'esprit de la motion Jaunin.

Votre comité, que j'ai sollicité à ce sujet, étudiera l'affaire avec vous, et il n'y a nul doute que l'an prochain nous pourrions vous en annoncer l'aboutissement.

Un autre plaisir encore m'a été causé par l'invitation de la Société pédagogique romande d'étudier une coordination de nos écoles de Suisse française. Mais plus encore par la manière dont elle s'est mise à l'œuvre.

« Vers une école romande », c'est une belle devise, beau comme un drapeau sans tache dans l'esprit de ceux qui l'ont lancée, mais un slogan dangereux à manier par d'autres que vous.

Car il pourrait être mal compris ; considéré comme le premier pas vers une Romandie nouvelle, « une et indivisible ».

Or, n'oublions pas les chiffres du dernier recensement fédéral, marquant un progrès (léger, mais progrès quand même) de la population de langue allemande par rapport à la nôtre. Le jour où nos cantons romands, nos Etats romands, auraient perdu leur mentalité, leur caractère propre, et avec eux leur pouvoir d'assimilation, en même temps que nos Confédérés auraient nivelé leurs différences, nous aurions trois

blocs compacts, et je ne donnerais pas cher de l'avenir des deux plus faibles.

La rivalité, la lutte perpétuelle des blocs linguistiques, nos amis belges en font une fois de plus ces jours la douloureuse expérience.

Ce n'est pas ce que vous voulez ? Je le sais bien, parbleu, vous l'avez affirmé !

Vous voulez mettre mieux en parallèle les différents systèmes scolaires romands, rapprocher les programmes, coordonner ce qui peut l'être, autrement dit harmoniser, sans supprimer ce qui est essentiel.

N'oubliez pas de le répéter, sous peine de voir vos intentions mal interprétées et votre œuvre compromise.

Enfin, un dernier plaisir m'a été donné par l'appel tout récent, du 10 janvier, de votre comité central aux directeurs romands de l'Instruction publique, les invitant à se faire représenter dans votre commission intercantonale qui groupe déjà les maîtres primaires et secondaires. Ces représentants, aux prises avec les multiples difficultés de l'administration de l'école vous apporteront des renseignements précieux, susceptibles de conduire à des résultats pratiques et positifs.

Combien de fois vous ai-je dit, chez vous comme ailleurs, que je m'étais efforcé de supprimer des barrières artificiellement trop hautes et de percer des cloisons trop étanches.

Maintenant, obstacles abattus et chemins ouverts, des échanges se font, une collaboration s'instaure, dont la constance est gage de son efficacité, et j'en suis profondément heureux.

Je suis sûr qu'avec la bonne volonté et les efforts de tous, nous allons, dans chacun de nos cantons romands, vers une école meilleure.

Cotisations 1961

L'assemblée générale du 28 janvier a maintenu le montant des cotisations à 35 fr. pour les membres actifs et 8 fr. pour les membres auxiliaires.

Chacun peut donc verser dès maintenant sa contribution au CCP II/2226, Société pédagogique vaudoise. Dès le 15 mars les cotisations seront prises en remboursement.

Le C. C.

L'enseignement des sports dans nos stations d'hiver

Désireux d'apporter une contribution efficace à l'enseignement de la gymnastique dans les régions montagnardes, les collègues de Villars ont procédé à une enquête dans nos principales stations. En voici le résultat :

1. Comment organisez-vous dans votre village l'enseignement du ski et du patin ?

- par le ski-club et les instructeurs patentés : Champéry, St-Cergue, Ste-Croix ;
- le maître de gymnastique : Leysin, Les Avants ;
- les maîtres de classe : Diablerets, Château-d'Œx.

3. Quelle est leur durée, leur fréquence et leur horaire :

10 × 2 h. : Les Avants, Leysin, St-Cergue, Champéry ;

7 × 2 h. : Château-d'Œx ;

4 × 2 h. : Diablerets, Ste-Croix.

4. Comment les frais de cet enseignement sont-ils couverts ?

- par le ski-club : Champéry, St-Cergue ;
- le Sport-Toto : St-Cergue ;
- conditions favorables de l'ESS : Champéry (gratuit), St-Cergue ;
- par les industries : Ste-Croix ;
- par la commune : Leysin (prof.), Les Avants ;
- par les élèves seuls : Château-d'Œx ;
- par les soc. des Intérêts : St-Cergue, Les Avants.

5. Votre société de développement prend-elle part d'une manière ou d'une autre à votre effort ?

Les Avants et St-Cergue (+ subside du ski-club).

6. Avantages offerts par la station :

Champéry : 5 transports gratuits au téléphérique ;
St-Cergue : sur certains téléskis : 1 fr. par jour avec montées illimitées — rabais de l'ordre de 75 %, somme de 100 fr. offerte par le ski-club ;

Château-d'Œx : tarif d'écolier ;

Diablerets : chaque classe a droit à une montée gratuite en télécabine et libre parcours sur les télés l'après-midi.

7. Participation des classes au balisage des pistes :

1 ou 2 fois en dehors de l'école : Les Avants ;
en échange de montée gratuite : Leysin ;
2 à 3 fois : Diablerets, Château-d'Œx ;
jeunes gens d'un institut : Ste-Croix ;
jamais : St-Cergue, Champéry (ou rarement, sauf urgence).

8. Initiatives locales intéressantes :

- a) collaboration école/ski-club/ESS/entreprises de transport : Champéry, St-Cergue, Château-d'Œx, Ste-Croix, Diablerets ;
- b) maître de gymnastique: Leysin, Les Avants, Sainte-Croix ;
- c) concours organisé pour les écoliers : Saint-Cergue, Château-d'Œx, Diablerets ;

9. Divers :

Leysin : pour des raisons pédagogiques et financières le maître n'utilise que rarement les moyens de remontée ;

le SC Champéry assure l'enseignement gratuit ;
Champéry passe par l'action du Ski-gratuit et Pro Juventute pour que chaque écolier soit équipé.

10. Patin :

confié au HC local : Champéry, St-Cergue, Diablerets (entraînement le mercredi après-midi), cotisation 5 fr., donnant droit à l'entrée gratuite de la patinoire ;

enseignement assuré par l'entraîneur canadien : St-Cergue, Champéry ;
par un joueur du HC : St-Cergue, Diablerets ;
enseignement gratuit : partout.

~

Les collègues de Villars, passant à l'action, ont établi un programme pour la saison 1960-61. Une circulaire a été adressée à tous les parents des élèves, afin de les informer et de les engager ; en voici la teneur :

Enseignement du ski et du patin dans nos classes pendant l'hiver 1960-61

Aux parents des élèves des écoles primaires de Villars

Grâce à la compréhension et à la collaboration du Ski-club de Villars, à la direction du BVB et des Téléskis SA de Bretaye et de celle de la patinoire artificielle, un programme de sport d'hiver a pu être mis sur pied.

Les principes suivants ont été admis :

1. Six séances à ski avec instructeurs diplômés seront organisés au cours de l'hiver, elles n'auront ex-pressément lieu que par temps favorable (période des fêtes exclue et dès le 10 janvier).
 2. Pour des raisons d'organisation, les parents sont appelés à inscrire leurs enfants à ces cours scolaires.
 3. Les directions du BVB et des Téléskis de Bretaye accordent à nos classes sous la direction de leurs maîtres des avantages sur les moyens de transport.
 4. Les plus grands élèves pourront être appelés à collaborer à l'organisation des compétitions assurées par le Ski-Club et au tapage des pistes. Les parents inscrivent leurs enfants au début de l'hiver et l'élève s'engage par là à rendre service. Ces élèves recevront en guise d'encouragement des tickets individuels de transport à utiliser pendant la semaine. Une collation chaude leur sera offerte, le Téléski mettant à disposition une de ses cuisines de Bretaye. Ces élèves travailleront pour taper les pistes sous la direction de MM. Luyet et G. Dulex et en présence d'un maître.
 5. Le subside accordé par le Sport-Toto ne pouvant couvrir tous les frais de cet enseignement, il sera fait appel à la générosité du public.
 6. La patinoire artificielle sera généreusement ouverte gratuitement 2 heures par semaine à nos classes. Aucun enseignement systématique ne sera assuré. Les enfants y évolueront sous la surveillance de leurs maîtres. La séance de patin terminée, les enfants seront tenus de quitter rapidement la patinoire.
 7. D'entente avec la direction du BVB, les cas d'impolitesse d'enfants lors de l'usage des installations seront sévèrement punis.
 8. Des concours scolaires de ski et de patin seront à nouveau organisés en fin de saison.
- Suit un bulletin d'inscription à faire signer aux parents.

Bravo à ces collègues pour le travail accompli !
Nous espérons qu'ils ont rencontré plein succès auprès des parents. Nous les remercions de nous avoir communiqué leurs idées qui seront peut-être reprises avec profit par d'autres.

G. Ehinger

Postes au concours

Avec le printemps qui semble montrer un tout petit bout de l'oreille nous parvient la première liste des postes au concours dans le canton. Les collègues que la question intéresse pourront consulter la **Feuille des Avis officiels du 14 février 1961**. Nous renonçons à publier ici cette liste en détail et nous bornons à ce petit résumé :

Instituteurs, environ 26 postes.
Instituteurs suppléants, environ 2 postes.
Instituteurs OP, environ 4 postes.
Maîtres de dessin, environ 2 postes.
Maîtres de gymnastique, environ 2 postes.
Institutrices, environ 21 postes.
Institutrices semi-enfantines, environ 5 postes.

Institutrices enfantines, environ 9 postes.
 Maîtresses de couture, environ 5 postes.
 Maîtresses ménagères, environ 3 postes.
 Maîtresses dével., environ 1 poste.

Soit environ 80 postes. Cette liste, quoique fort longue, est tout de même trois fois moins importante que la première du printemps dernier ; est-elle incomplète ou la pénurie de personnel enseignant se fait-elle moins sentir ? Quoi qu'il en soit, le problème est loin d'être résolu et rien ne doit être négligé pour revaloriser notre profession afin d'y conserver ceux qui y œuvrent déjà et d'y attirer toujours plus de jeunes de valeur.

A ceux qui se laisseront tenter par les possibilités de mutation que leur offrent ces postes au concours, nous souhaitons bonne chance ! Nous leur recommandons cependant de bien se renseigner avant de prendre une décision ; à part les questions purement professionnelles, trois points doivent retenir leur attention : 1. allocations de résidence ; 2. conditions de logement ; 3. motion Jaunin.

G. Ehinger.

GENÈVE

UIG

Les maîtresses principales et maîtres principaux sont convoqués à une séance générale, le **mardi 21 février**, à 17 heures, au Café-Brasserie International, Place du Cirque, 1er étage.

Ordre du jour : revalorisation des fonctions de maître principal. Examen du rapport de la commission.

Equipes de basket de l'UIG

Classements finaux des Championnats GAB 1960 :

Série A

	Joués	gagnés	nuls	perdus	forfaits	points
1. Union des instituteurs I	18	14	0	4	0	46
2. Amicale Sportive	18	14	0	4	0	46
3. Plainpalais	18	11	1	6	0	41
4. Bambi I	18	9	1	8	0	37
5. Sporting-Club I	18	9	0	9	0	36
6. Coopérative	18	8	2	7	1	35
7. Plan les-Ouates	18	7	1	10	0	33
8. Naturel-le-Coultre	18	6	1	11	0	31
9. CGTE I	18	5	0	13	0	28
10. Services industriels I	18	4	0	11	3	23

Série B

1. CERN	28	25	0	3	0	78
2. Sporting-Club II	28	23	0	4	1	73
3. Philips	28	20	0	8	0	68
4. Faubourg	28	19	0	7	2	64
5. Sporting-Club III A	28	17	0	11	0	62
6. Châtelaine	28	16	0	12	0	60
7. Rapid-Vernier	28	16	0	12	0	60
8. Stagiaires	28	15	0	13	0	58
9. Cheminots	28	10	0	18	0	48
10. Jetila	28	11	0	15	2	48
11. Bambi II	28	12	1	8	7	46
12. CGTE II	28	10	0	16	2	46
13. Union des instituteurs II	28	9	1	15	3	44
14. Sporting-Club III B	28	3	0	25	0	34
15. Services industriels II	28	3	0	9	16	18

Assemblée générale de la Guilde de travail Samedi 25 février à 14 h. 30 au Restaurant de la Cloche

Après une courte assemblée administrative, quelques jeunes collègues nous présenteront comment ils ont appliqué dans leur classe les techniques de l'Ecole moderne à la suite de notre stage de l'an dernier.

Invitation cordiale à tous.

Le comité.



Communiqué

Quelle famille accueillerait un étudiant de Cambridge disposé à donner des leçons d'anglais pendant les vacances de Pâques ? S'adresser à **Mlle Forney, 10, avenue Harpe, Lausanne (Tél. 26 05 63)**.

GENÈVE

C'est la coutume, au début de chaque année, de dresser le bilan de celle qui disparaît et d'établir des projets pour la nouvelle.

C'est ce que nous faisons dans les lignes qui suivent. Nous étions heureux l'an dernier à pareille époque, d'annoncer notre victoire à la fin du championnat GAB 1959. Fait réjouissant, il en est de même cette année ; en effet, après une âpre lutte couronnée par un mémorable match de barrage pour la première place, notre équipe A conserve cette année encore le challenge de l'ASTG. Rappelons que cette récompense est acquise définitivement après trois victoires consécutives.

Quant à notre équipe B, elle a connu des fortunes diverses qui ont fini par la hisser au 13e rang de son groupe (... sur 15 équipes). A plusieurs reprises, celle-ci s'est présentée incomplète ; nous pensons à Kunz qui s'est trouvé un soir seul et qui ne pouvait, malgré toutes ses qualités, tenir tête à une équipe complète ! Cette situation nous a causé du souci, nous obligeant à revoir sérieusement la question des joueurs sur lesquels nous pouvons compter et des autres.

Notre tournoi du 22 mai dernier a de nouveau vu aux prises nos équipes et celles de nos amis de l'Ain, de Vaud et de Neuchâtel ; si Genève s'est attribué la très belle coupe offerte par l'UIG et mise en compétition pour la première fois, nos amis ne sont tout de même pas repartis les mains vides.

Quant à notre sortie annuelle, elle n'a pas eu lieu ; nous avons envisagé de participer à la Journée suisse des maîtres de gymnastique à Lucerne, mais ce projet fut abandonné, certains de nos joueurs trouvant, avec raison, ce déplacement trop onéreux.

Cette année a débuté par le traditionnel Challenge d'hiver du GAB doublé d'une compétition annexe par élimination ; nous n'y participons qu'avec une équipe, ce qui permet à nos fidèles de se reprendre après une saison chargée. Nos projets prévoient le Tournoi corporatif (février-mars) et le Championnat GAB 1961 (mars à novembre).

Le **dimanche 14 mai**, notre groupe se déplacera à Bourg-en-Bresse pour sa **sortie annuelle** ; que tous nos joueurs actifs, passifs ou retraités, amis et supporters réservent déjà cette date ; nous aurons l'occasion d'y rencontrer deux équipes de collègues de l'Ain.

Une autre date à retenir, plus lointaine mais tout aussi importante, est celle du dimanche **1er octobre** : **IIIe tournoi de l'UIG** basket, où nous remettrons en jeu le challenge offert par notre union.

NEUCHÂTEL

Assemblée des délégués de la SPN

CONVOCAATION

Lundi 27 février à 18 h. 15

à l'Hôtel Terminus de Neuchâtel (près de la gare)

Ordre du jour : 1. Procès-verbal — 2. Rapports financiers — 3. Budget pour 1961 et fixation des cotisations à la SPN et à la Caisse d'entraide — 4. Rapports de l'Exposition scolaire permanente — 5. Rapport du co-

Compte rendu financier pour l'année 1961

I. Caisse générale

a) Entrées :

Cotisations centrales :			
390 à Fr. 32.—	12 480.—		
7,25 à Fr. 18.—	130.50	12 610.50	
Ristournes s primes ass. acc. et RC		441.40	
Intérêts: titres et livrets BCN		349.85	
Cotis. au Fonds spécial		1 120.—	
Cotis. au Fonds du Centenaire		1 950.—	
Rembours. impôt anticipé 1959		114.75	
Adm. part de la Caisse d'entraide	600.—		
Adm. part du Fonds spécial	200.—	800.—	
Séminaire : actif provisoire		830.—	
Collecte (Agadir)		76.—	
		<hr/>	
Total des entrées :		18 292.50	

b) Sorties :

Administration		2 004.—	
Cot. romandes: 408,5 à Fr. 15.50		6 331.75	
Assemblées : CC et délégués		1 267.25	
Commissions et délégations		1 324.05	
Subventions : SNTM	250.—		
ESP	250.—		
diverses	620.—	1 120.—	
Frais généraux		1 162.90	
Remb. frais de dépl. aux ass.		1 034.—	
Versement collecte		126.—	
Versement au Fonds spécial		1 120.—	
Versement du Fonds du Cent.		1 950.—	
Achat plaquettes du Cent.		1 200.—	
		<hr/>	
Total des sorties :		18 639.95	

Sorties	18 639.95
Entrées	18 292.50
	<hr/>
Déficit	347.45

Les **entraînements** reprendront le **23 février** à l'école de Trembley, et ceci tous les quinze jours. Nous espérons consacrer un entraînement à un cours de volley-ball, ce qui permettrait de varier nos séances et d'éviter une saturation de basket.

Nous terminons en remerciant une fois de plus notre ami Roger Domenjoz qui nous a suivis et conseillés tout au long d'une saison riche en péripéties.

NEUCHÂTEL

mité central — 6. Nomination de deux vérificateurs de comptes et de deux suppléants — 7. Réforme de l'enseignement — 8. Traitements — 9. Divers.

N. B. — Sont convoqués : a) les membres du CC et leurs suppléants, les présidents de section ; b) les délégués des districts à raison d'un représentant jusqu'à 50 membres, de deux représentants pour 50-100 membres, etc.

Comité central.

Bilan au 31. 12. 60.

Titres		17 000.—
Livrets d'épargne		152.15
Chèques postaux		658.90
Caisse		749.91
		<hr/>
Total de l'actif :		18 560.96
Actif au 31. 12. 59.	18 908.41	
Actif au 31. 12. 60.	18 560.96	
	<hr/>	
Diminution	347.45	

II. Caisse d'entraide

a) Entrées :

Cotisations : 390 à Fr. 5.—		1 950.—
Intérêts : titres	800.45	
livrets BCN	53.75	
s/prêts	42.—	896.20
Remb. impôt anticipé 1959		318.35
		<hr/>
Total des entrées :		3 164.55

b) Sorties :

Prestations de la Caisse		3 718.05
Impôts cantonaux		89.70
Adm. versement à Caisse gén.		600.—
		<hr/>
Total des sorties :		4 407.75
Sorties	4 407.75	
Entrées	3 164.55	
	<hr/>	
Déficit	1 243.20	

Bilan au 31. 12. 60

Titres		33 000.—
Livrets d'épargne		2 655.30
Cédules de prêts		772.—
Caisse		1 874.51
		<hr/>
Total de l'actif :		38 301.81

Actif au 31. 12. 59.	39 545.01
Actif au 31. 12. 60.	38 301.81
Diminution	1 243.20

III. Fortune de la SPN au 31. 12. 60.

1. Caisse générale	18 560.96
2. Caisse d'entraide	38 301.81
Total :	56 862.77

S.E. ou O.

Les Hauts-Geneveys, le 5 janvier 1961.

Georges Treuthardt, caissier central.

Comité Central

Séance du 7 février 1961

Le procès-verbal de Mlle Schmid est lu, adopté, et donne lieu à quelques commentaires :

- Les visites organisées par le C.I.P.R. ont un succès toujours accru. La suite à donner est la participation des élèves à cette information qui pourrait être préparée par les services d'Orientation professionnelle.
- Le rapport sur la Réforme de l'enseignement qui doit être présenté prochainement aux autorités n'est pas encore sorti de presse.

Correspondance : SPR : Enquête de la FIAI sur « L'Education du sens de la responsabilité à l'école primaire, sur le double plan social et international. »

Congrès fédératif VPOD : Il aura lieu les 3 et 4 juin prochains à Lugano. Il s'agit de faire part de nos desiderata et propositions jusqu'au 27 mars. Nous in-

Exposition scolaire permanente Rapport d'activité pour 1961

Mesdames, Messieurs,

Nos statuts portent à l'article premier :

« L'exposition scolaire permanente du canton de Neuchâtel, qui a son siège à Neuchâtel, a pour but de renseigner les autorités scolaires, le corps enseignant, et, sauf inconvénients majeurs, le public en général, sur tout ce qui a trait à l'enseignement public. »

Année après année, l'ESP s'efforce de remplir cette mission. Elle y parviendra d'autant mieux que les membres du corps enseignant dans leur ensemble solliciteront ses services.

Faute de locaux suffisamment spacieux et d'accès facile, elle a dû renoncer, ces dernières années, à présenter une exposition permanente de mobilier et de fournitures scolaires. Si le problème des locaux ne trouve pas de solution, il faudra songer, un jour ou l'autre, à débaptiser notre institution et lui trouver un nom moins pompeux et qui réponde mieux à ses activités présentes.

Le comité qui, rappelons-le, comprend trois délégués de l'Etat, trois de la SPN, s'est réuni à trois reprises en 1960. Il a voué ses efforts à enrichir les bibliothèques et les collections. C'est ainsi que le corps enseignant trouve chez nous l'actualité littéraire et pédagogique. Les publications d'auteurs neuchâtelois ou consacrées au canton figurent sur nos rayons. Grâce à un arrangement avec le Département, les collections de diapositives 5 × 5 augmentent à un rythme réjouissant. Déjà beaucoup de collègues utilisent avec profit cette technique d'enseignement. Le projecteur Prado 500 a été utilisé à quelques reprises par des maîtres qui en sont démunis.

terviendrons sur la question des allocations familiales, de la caisse au décès, de l'organisation du congrès.

Assemblées annuelles : Elles sont fixées :

- L'Assemblée des délégués au lundi 27 février à Neuchâtel.
- L'Assemblée générale au samedi 18 mars à la Chaux-de-Fonds. Conférence probable : « Du Palais Bourbon au Palais fédéral » par M. Frank Bridel. Les sujets que les collègues désireraient soumettre à cette assemblée doivent être communiqués au président central avant l'Assemblée des délégués. Repas de midi : faculté de le prendre n'importe où. Le congé doit être demandé aux commissions scolaires ou aux directions d'école. Comme toujours, le rapport du caissier est fort bien présenté, en toute clarté. Il en est de même du rapport présidentiel dont vous pourrez juger en le lisant dans le présent numéro de l'« Educateur ».

Traitements. Nous étudions à nouveau le tableau qui nous en est donné. Il sera soumis aux comités de section ou, mieux, aux assemblées de district qui pourront rapporter à l'Assemblée des délégués.

« Service Public » a publié, ces dernières semaines, une série d'articles sous le titre « Feu vert ». La voix de l'école primaire ne s'y est pas encore fait entendre. Il faudra que certains collègues se décident aussi à exposer notre situation et nos vœux.

L'heure est là, impossible d'épuiser l'ordre du jour.

A une prochaine séance !

W. G.

Afin que chacun soit renseigné sur les nombreuses acquisitions récentes d'ouvrages et de clichés, il est prévu de faire paraître un nouveau supplément au catalogue.

Nos rapports avec le Département sont des plus cordiaux et des plus fructueux. Nous tenons à en exprimer notre reconnaissance à son chef, M. Gaston Clottu.

La SPN et son comité central, la section de Neuchâtel, la Commission scolaire de la ville nous apportent chaque année des preuves tangibles de leur intérêt. Qu'elles en soient chaleureusement remerciées. Notre gratitude va également aux membres dévoués du comité ESP.

Nous engageons vivement tous les collègues, spécialement les jeunes, à prendre contact avec l'ESP, bâtiment du Gymnase cantonal. Ils y seront cordialement reçus par notre bibliothécaire, M. Marcel Renaud, à qui ils peuvent adresser toute demande de renseignements.

Et voici, en chiffres, un aperçu de notre activité en 1961 :

Rapport du bibliothécaire

L'ESP a établi 9 (13) fiches nouvelles (148 à 156). Elle a reçu 370 (401) visiteurs et expédié 28 (28) colis postaux.

1150 volumes sont sortis, soit :

835 (857) de la bibliothèque du CE ;

315 (426) ouvrages de l'ESP.

29 (11) tableaux scolaires ont été prêtés.

89 (70) séries de diapositives ont été demandées.

7 (—) expéditions du projecteur ont été faites.

Il a été acheté 18 volumes pour la bibliothèque du CE et 56 ouvrages pour l'ESP.

Le nombre des séries de diapositives a passé de 46 à 67.

Finances

Recettes	
	Fr.
Solde en caisse	313,67
Subventions : du Département	1500.—
de la Commission scolaire	200.—
de la SPN, canton et district	350.—
Participation du Département de l'IP à l'achat de clichés	833.70
	<hr/>
	3197.37
Dépenses	
	Fr.
Traitement du bibliothécaire et AVS	1047.20
Achats, abonnements, reliures	898.91
Clichés, films-fixes	683,10
Frais divers	8.70
	<hr/>
	2637.91

Solde en caisse à nouveau : Fr.559.46.

Pour le comité ESP :
Ch. Landry, président

A Dixi, Le Locle

Septième visite organisée par le CIPR, préparée par la direction de l'usine avec un soin extrême : envoi préalable de documents aux participants, constitution de groupes très réduits (7 × 7 collègues) qui restèrent en contact très proche avec leur guide, projection de diapositives parfaites sur le travail de l'usine, enfin, entretien captivant avec le directeur sur l'administration de l'entreprise, son développement, le recrutement de la main d'œuvre, en majorité étrangère, les problèmes de langue et de logement qu'il implique. Actuellement les Espagnols immigreront en nombre ; un ancien collègue retraité leur enseigne le français. On travaille ici avec une précision stupéfiante qui assure un écoulement aisé de la production en Suisse comme à l'étranger. Le Japon est le client le plus important. Les commandes affluent et exigent présentement deux ans de travail. Le jeune directeur, remarquablement dynamique, parle de ses projets et semble se jouer des millions. En revanche, les services sociaux sont encore embryonnaires, mais on est en droit de tout espérer.

Une copieuse collation, arrosée de vins excellents, termina cette intéressante visite.

W. G.

Mise au concours de postes d'instituteurs et d'institutrices

Hauterive. Un poste d'institutrice.

Saint-Blaise. Un poste d'institutrice ; un poste de maîtresse ménagère (poste partiel).

Marin-Epagnier. Un poste d'instituteur.

Cornaux. * Un poste d'instituteur.

Cressier. Un poste d'institutrice.

Le Landeron. Deux postes d'institutrices.

Lignières. * Un poste d'institutrice.

Boudry. Deux postes d'institutrices.

Cortailod. Un poste d'institutrice.

Colombier. * Un poste d'institutrice.

Auvernier. * Un poste d'institutrice.

Peseux. Un poste d'instituteur ; * un poste d'institutrice.

Corcelles-Cormondrèche. Deux postes d'instituteurs (dont un *) ; un poste d'institutrice.

Bevaix. * Un poste d'instituteur ; un poste d'institutrice.

Saint-Aubin. Un poste d'instituteur.

Montalchez. * Un poste d'institutrice.

Motiers. * Un poste d'institutrice.

Couvet. Deux postes d'instituteurs.

Noiraigue. * Deux postes d'institutrices.

Fleurier. Un poste d'instituteur ; un poste d'instituteur ou d'institutrice.

Buttes. * Un poste d'instituteur.

La Côte-aux-Fées. * Un poste d'institutrice.

Villiers. * Un poste d'institutrice.

Savagnier. * Un poste d'institutrice.

Fontaines. Un poste d'institutrice.

Fontainemelon. Un poste d'instituteur ; trois postes d'institutrices (dont un * et un classe de développement).

Valangin. * Un poste d'instituteur.

Coffrane. * Un poste d'institutrice.

Les Geneveys-sur-Coffrane. Un poste d'institutrice.
Dombresson et Chezard-Saint-Martin. * Le poste d'instituteur de la classe des Vieux-Prés. Les offres de services pour ce poste doivent être adressées à M. S.-A. Gédet, président du Comité scolaire, Dombresson.

Les Brenets. * Un poste d'institutrice.

La Sagne. Trois postes d'institutrices (dont deux avec la classe des Entre-Deux-Monts).

* Nomination pour régularisation de poste. Seul est autorisé à postuler le titulaire provisoire du poste.
Obligations : légales.

Traitement : légal.

Examens de concours : seront fixés ultérieurement, s'il y a lieu.

Entrée en fonction : début de l'année scolaire 1961-1962.

Adresser les offres de services avec pièces à l'appui, jusqu'au 22 février 1961, au président de la Commission scolaire de la commune intéressée et en aviser le secrétariat du Département de l'instruction publique, à Neuchâtel.

8 février 1961.

Commissions scolaires.

Rappel et précisions

Visite des Coopératives à La Chaux-de-Fonds
Mercredi 22 février 1961

Rendez-vous à 14 h. 30, rue de la Serre 90.

Se faire inscrire auprès de M. Jaquet, instituteur, Prairie 10, La Chaux-de-Fonds, jusqu'au lundi 20 février.

Aucune circulaire ne sera envoyée.

Le comité central.

JURA BERNOIS

Séance d'étude

Sous la présidence de M. James Schwaar, de Lausanne, se tint à Bienne, le samedi 21 janvier écoulé, une séance d'étude dont le sujet mis à l'ordre du jour était : « Information professionnelle et collaboration entre écoles et entreprises ».

Etaient présents à la séance, en plus d'orienteurs et psychologues romands, le préfet du district de Bienne, le maire de la ville, les directeurs d'écoles primaire, secondaire et du gymnase, M. Cardinet, professeur à l'Université de Neuchâtel, M. Jordan, représentant le bureau « public-relations » de Genève.

M. le Dr Stauffer, de l'Office d'orientation professionnelle de Bienne, présenta une statistique établie par lui-même qui montre que si tous les jeunes de son arrondissement font un apprentissage ou poursuivent des études, ils se désintéressent de certaines professions, pourtant excellentes actuellement, comme celle de l'horlogerie, pour en choisir d'autres où ils peuvent trouver plus de satisfactions.

C'est dans la métallurgie et le commerce que le recrutement de la jeune main-d'œuvre est le plus facile, et cependant dans bon nombre de ces entreprises les dirigeants ne trouvent que difficilement un nombre suffisant d'apprentis.

Sœur Chista expliqua à l'assistance comment elle et ses collègues s'y prennent pour inciter les jeunes filles qualifiées à travailler dans les hôpitaux pour apprendre le métier d'infirmière. Après que des renseignements circonstanciés leur sont donnés en classe, les élèves, par petits groupes, vont assister à des leçons et à du travail pratique à l'hôpital.

M. Daniel Graf, directeur d'une école secondaire de Bienne, parla des expériences qu'il avait faites au sujet de visites d'entreprises par ses élèves. Il émet les considérations suivantes :

1. Il faut tenir compte, dans ces visites, de l'âge des élèves et de leurs aptitudes à comprendre.
2. Ne pas montrer uniquement ce qui est captivant (il faut commencer par là, bien sûr), mais aussi les côtés sombres des métiers.
3. Il est souvent préférable de laisser le petit groupe d'élèves (6 à 8) s'entretenir avec le directeur de l'entreprise ou ses collaborateurs, sans la présence du maître. Les jeunes sont plus libres de poser toutes sortes de questions après les visites.
4. Un petit questionnaire envoyé aux maîtres donne un tableau suggestif de ces leçons dans les ateliers et fabriques.

Questionnaire :

- a) Les élèves portent-ils intérêt à ces visites ? **oui.**
 - b) Les résultats sont-ils positifs ? **oui.**
 - c) Quels sont les avantages et les lacunes du système ?
- Plus le groupe est petit, mieux cela vaut. Il ne faut pas commencer l'information trop tôt ; l'âge de 14 ans paraît convenir.

5. Quelques garçons indécis quant au choix professionnel ont fait des stages de 10 à 15 jours dans divers ateliers. Les résultats furent excellents.

6. Il est nécessaire que le corps enseignant soit mis au courant des besoins de l'Orientation professionnelle.

M. Michel Sauthier, directeur de la fabrique de machines ESSA S. A., à Brügg, s'exprima au nom des industriels. Tout d'abord il développa cette idée philosophique que le bonheur de l'homme ne dépend pas uniquement du salaire qu'il gagne, comme on l'a cru trop longtemps, mais de la place où il se trouve et qui lui plaît parce qu'il peut faire valoir toute sa personnalité.

M. Sauthier parla de l'accueil qu'il réserve aux jeunes qui viennent s'informer du travail effectué dans l'entreprise qu'il dirige. Il donna aussi l'opinion d'autres chefs d'industries.

Il y a une méthode qui est devenue scientifique dans l'organisation des visites.

Tout d'abord le directeur, quoique très occupé, prend la peine d'adresser quelques mots aux élèves. La visite se fait généralement sous la conduite d'un apprenti de dernière année : les jeunes savent souvent mieux donner les explications nécessaires que des adultes parce qu'ils emploient des termes à la portée de leurs camarades. D'autre part, les élèves ne se gênent pas de poser maintes questions parfois saugrenues à leur aîné ; ce qu'ils ne pourraient faire en présence d'un ingénieur ou d'un technicien.

Durée de la visite : 1 h. 30 à 2 heures. A la sortie de l'usine, les élèves, après une marche de dix minutes à un quart d'heure, qui leur permet d'échanger des idées sur ce qu'ils ont vu, sont invités à une collation. Ils peuvent alors poser toutes les questions qu'ils veulent à quelques chefs qui ont rejoint le groupe.

Après les exposés, la discussion fut abondamment nourrie.

On parla des manœuvres dont le nombre tend à diminuer à cause de l'introduction des machines automatiques. Tous les représentants de l'industrie furent unanimes à dire que nous devons avoir constamment un nombre important d'ouvriers qualifiés capables de prendre des responsabilités. Il y aura toujours, malgré l'automation, divers travaux machinaux, monotones, qui seront laissés aux débailes.

Un autre problème qui fut soulevé, c'est celui de l'exigence des employeurs qui ne voudraient engager comme apprentis que des élèves en possession d'un certificat d'école secondaire. Un orateur des milieux de l'industrie (et cela fut réjouissant) expliqua l'erreur de cette prétention. Beaucoup d'élèves sortant des classes primaires réussissent mieux dans des métiers simples que des élèves plus instruits.

Il fut encore question de la maturité et du baccalauréat que des jeunes gens travailleurs peuvent obtenir en Amérique et en Allemagne tout en travaillant dans une usine.

On sait qu'à Zurich, à Berne, à Genève, un technicum du soir permet aussi à des apprentis de se préparer à subir un examen pour l'obtention du diplôme de technicien.

Ce contact entre enseignants et hommes de l'industrie fut très fructueux. Il permit de mieux comprendre les soucis et les besoins des uns et des autres.

M. J. Schwaar, en quelques mots, résuma les débats et remercia les orateurs, en particulier M. le Dr Stauffer qui avait bien voulu organiser cette séance d'étude.

Partie pédagogique

Aux membres du corps enseignant secondaire

Mesdames et Messieurs,

D'entente avec vos comités respectifs, nous vous adressons ce numéro de l'« Educateur » dans lequel nous avons réuni des extraits de diverses publications officielles ou semi-officielles exposant les principes et les caractéristiques essentielles des réformes scolaires en cours ou en discussion actuellement dans trois cantons romands. On constatera que Neuchâtel et Genève envisagent d'emblée une modification de toute l'organisation de l'enseignement officiel, soumettant tous les enfants à une orientation scolaire dès la 6^e ou la 7^e année, établissant un cycle primaire de 5 ou 6 ans auquel succède un cycle secondaire qui concerne toute la population scolaire. Si Vaud n'a amorcé qu'une réforme de l'enseignement secondaire, dès la 4^e année, avec une orientation scolaire répartie sur deux ans (10 à 12 ans), il n'en restera pas là

puisque une commission, dite « de structure », composée d'une quarantaine de membres, a été constituée et s'est déjà mise au travail.

Laissant parler les documents que nous avons rassemblés dans ce numéro, nous ne nous livrerons à aucun commentaire, mais nous serions heureux si les réflexions de M. André Gavillet, maître secondaire vaudois, pouvaient susciter un débat auquel nous ouvrons d'ores et déjà les colonnes de notre journal. Nous croyons, en effet, nécessaire qu'un libre échange d'idées s'établisse à côté des travaux des commissions et sous-commissions officielles.

Nous avons jugé intéressant d'opposer à nos organisations romandes celle du canton de Zurich qui permettra d'utiles comparaisons.

A. Chabloz.

La réforme scolaire en Suisse romande

La Réforme vaudoise : principes

Extrait de l'exposé fait par M. Marcel Monnier, chef de service de l'enseignement secondaire du canton de Vaud, à la commission de structure.

La remise en chantier de toute une structure scolaire est une œuvre de très longue haleine. On ne peut l'entreprendre que si quelques idées prévalent, sur lesquelles il y a un minimum d'accord. Qui oserait prétendre que ce fut le cas en 1953 ?

Les responsables du plan de réforme, qui avaient été soucieux d'aménager des passages à l'intérieur de l'enseignement secondaire, de l'articuler, ne se sont toutefois pas désintéressés des articulations avec l'école primaire. Les examens d'admission se fondent strictement sur le programme de la classe primaire précédente. Le plan de réforme, dans sa première version, prévoyait un raccordement entre la cinquième primaire et la troisième secondaire. Pour diverses raisons, il ne s'est pas réalisé. Mais un raccordement avec le gymnase scientifique existe pour les bons élèves sortant de primaire supérieure. Une amorce de cette coordination entre les deux degrés primaire et secondaire existe déjà.

Tout est-il désormais pour le mieux dans le meilleur des enseignements secondaires possibles ?

Il faudrait ne rien en connaître pour l'affirmer.

L'enseignement secondaire est en lui-même un problème et en restera toujours un. Dans tous les pays où l'on a procédé, où l'on procède à une réforme complète des institutions scolaires, c'est en fonction de l'enseignement secondaire ou du second degré, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. C'est vraiment le problème-clé. Il se réduit du reste, presque partout, au problème du passage du primaire au secondaire, du moment de ce passage et de ses modalités. Il ne m'appartient pas de faire l'inventaire des solutions diverses qui lui sont données. Mais leur diversité même montre qu'il n'existe pas de plan préétabli, de schéma,

de chablon, qui puisse être appliqué à une institution à laquelle se posent des exigences souvent contradictoires. C'est ce qui m'incitait à écrire dans l'« Educateur » du 25 juin 1960, à propos de l'expérience belge, les lignes suivantes : « Aucune organisation de l'enseignement secondaire ne peut être pleinement satisfaisante, même dans les conditions favorables de l'expérimentation. Elle le sera plus ou moins, selon l'importance qu'on accordera à l'un ou l'autre des facteurs pédagogiques, psychologiques, sociaux, culturels, parfois inconciliables, qu'il faut tant bien que mal concilier. A force de chercher la meilleure organisation, on finira par trouver la moins mauvaise. »

Il en est ainsi pour de multiples raisons. Je me bornerai à signaler, sans les développer comme il le faudrait, les principales. Certaines d'entre elles traceront les limites entre lesquelles peut s'exercer la liberté d'action des réformateurs. Elles sont, comme on le verra, plus resserrées qu'on ne le croit communément.

1) La mission première et historique de l'enseignement secondaire est de tradition. La notion de « culture générale » ou de « formation générale » comme je préfère dire, est vide de sens si elle ne s'appuie sur un substrat de valeurs spirituelles, religieuses, intellectuelles, bref, sur une philosophie qui, en définitive, dicte les moyens de cette formation. En Europe occidentale, l'enseignement secondaire est le porteur de la tradition gréco-romaine et judéo-chrétienne, ou du moins en est imprégné. Ce n'est pas hasard si, dans tous les mouvements de réforme, la « querelle du latin » est au centre même du problème.

Disons à ce propos, pour n'avoir pas à y revenir, que le problème du latin se pose en termes fort différents en pays de langue romane qu'en Suède, aux Etats-

Unis ou en URSS, où cette langue ancienne est reléguée comme une spécialité, soit dans les toutes dernières années secondaires, soit même à l'Université.

2) Cet enseignement secondaire de tradition humaniste doit répondre à certains besoins de la société et du pays. Ensuite de la révolution industrielle du XIXe siècle, et de celle plus vertigineuse qui subissent la science et la technique de notre XXe siècle, la formation de base en mathématiques et en sciences s'est inévitablement amplifiée par l'annexion au programme secondaire de ce qui était autrefois du domaine de la spécialisation universitaire.

La situation est telle que si, dans les gymnases littéraires (types A et B), on veut maintenir le centre de gravité dans les branches humanistes, on ne peut plus, à moins d'horaires hebdomadaires de 36 heures, donner une formation scientifique suffisante pour aborder de plain-pied les études propédeutiques de la médecine.

Il est comique de constater à ce propos que l'ordonnance du Conseil fédéral sur la reconnaissance des certificats de maturité (du 20 janvier 1925) cite, parmi les branches dont l'étude peut être abandonnée deux ans avant les examens de maturité, la physique, comme si le haut degré d'abstraction mathématique de cette science n'exigeait pas, au contraire, que l'étude en soit concentrée dans les dernières années.

La fonction moderne et sociale de l'enseignement secondaire, par opposition à sa fonction classique et personneliste, ne pourra que s'accroître si l'on veut résoudre le problème du recrutement du personnel scientifique et technique dont le pays a un urgent besoin.

3) Les programmes de l'enseignement secondaire en Suisse sont inévitablement plus chargés que dans les grands pays, dont les structures scolaires sont souvent données en exemple, à cause de l'absolue nécessité d'apprendre, à côté de la langue maternelle, une seconde langue nationale, plus une ou même parfois deux autres langues étrangères. Au surplus la liberté des autorités scolaires cantonales à l'égard des programmes est limitée par les prescriptions de l'ordonnance déjà citée, et par celles du Règlement fédéral de maturité, qui, pour chacun des types reconnus, fixent les matières à enseigner et le niveau à atteindre.

4) La constatation faite par les psychologues que toute orientation scolaire avant 14 ou 15 ans est prématurée, est sans doute motivée. On ne peut malheureusement en tirer toutes les conséquences, par une structure qui retarderait d'autant la différenciation des divers types. Pour deux raisons. La première est d'ordre pédagogique : c'est la nécessité d'étaler sur un nombre assez considérable d'années l'apprentissage des langues, le latin en particulier. La seconde est d'ordre légal ou institutionnel : l'ordonnance du Conseil fédéral déjà citée fait une obligation de poursuivre pendant une durée continue d'au moins six années l'étude des disciplines principales. A moins de différer l'âge du baccalauréat jusqu'à 20 ou 21 ans et d'entrer en collision avec l'école des recrues, pour ne signaler qu'une des difficultés, on ne peut tenir pleinement compte des vœux des psycho-pédagogues. L'ordonnance du Conseil fédéral peut certes être modifiée, mais il se passera beaucoup de temps avant d'obtenir l'accord de gymnases et de cantons qui se trouvent à des stades fort divers d'évolution scolaire.

Dans l'état actuel, ces dispositions fédérales forment le cadre assez rigide dans lequel toutes les discussions sur l'âge d'entrée dans l'enseignement secondaire et l'âge de sortie doivent se tenir.

De la solution qui sera donnée à ce problème des âges d'entrée et de sortie dépendra en définitive le sort d'une des pièces maîtresses de l'organisation actuelle : le cycle d'orientation à l'intérieur de l'enseignement secondaire, sorte de gare de triage avant les bifurcations décisives.

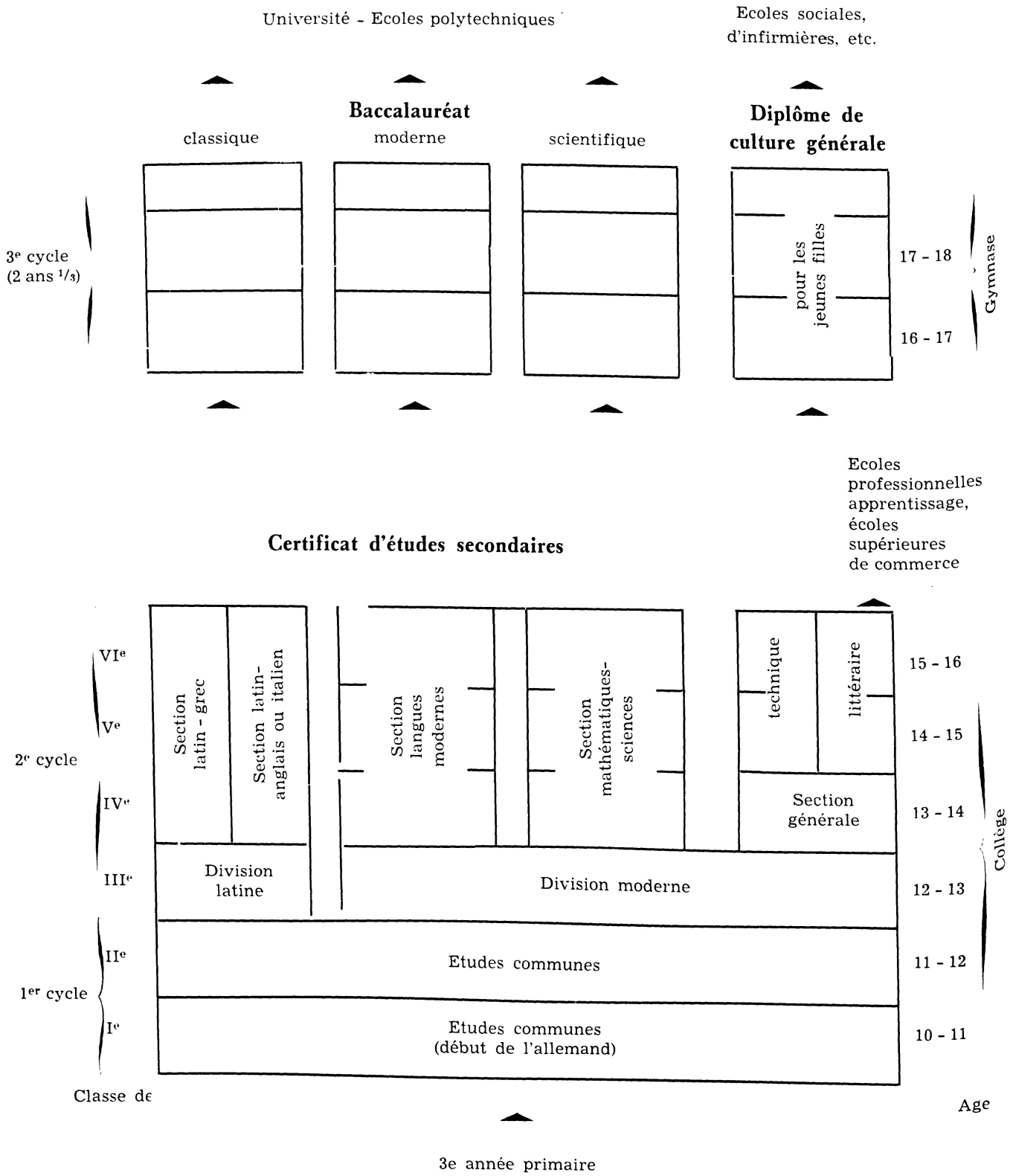
5) La structure à donner à l'enseignement secondaire, et surtout les conditions dans lesquelles il doit s'acquiescer de sa tâche, dépendent en partie de son articulation avec les études supérieures. Si l'on veut que l'orientation joue pleinement son rôle, qui est de diriger les élèves, dans leur intérêt et dans celui du pays, vers le type d'études qui semble le mieux convenir à leurs aptitudes, le jeu ne doit pas en être faussé par des considérations extrinsèques. Or la discrimination faite entre les divers types de baccalauréats et de certificats de maturité par l'université et par la législation fédérale sur les professions médicales, perturbe les résultats de l'orientation scolaire. On ne peut reprocher aux parents de se préoccuper des exclusives universitaires, au moment d'un choix que ces exclusives rendent décisif pour l'avenir professionnel de l'enfant. La revendication à l'équivalence des titres est déjà ancienne. Autour de 1880, la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire, qui fête cette année même son centenaire, la préconisait. Son vœu a été renouvelé en 1957. Présenté aux autorités fédérales, il n'a pas trouvé grâce.

La question qui se pose est de savoir si le diplôme qui sanctionne des études gymnasiales complètes atteste que le titulaire a acquis « la maturité d'esprit et l'indépendance de jugement indispensable au succès de ses études supérieures (...), qu'il est capable non seulement de saisir et d'assimiler le savoir qu'on lui inculque, mais encore d'aborder des problèmes qui sont à la portée de son âge, etc. ». Ces quelques dernières lignes sont une citation de l'ordonnance du Conseil fédéral, qui, dans le même article 15, met en garde l'école contre le savoir encyclopédique. Qui peut prétendre à notre époque, où les sciences se sont prodigieusement développées, qu'il est une seule voie pour acquérir cette maturité d'esprit, pour exercer le raisonnement, pour affiner le jugement, pour former à la discipline du travail intellectuel, et que cette voie, celle des humanités traditionnelles, est la seule à vraiment habiliter à toutes les études supérieures. N'est-il pas temps d'élargir une conception de l'humanisme qui n'est plus à la mesure du monde moderne et de ses tâches ?

6) Ma dernière considération est très générale. C'est la nécessité de maintenir l'instruction publique à un très haut niveau. Il y va de l'avenir de la Suisse. Je m'appuie pour le dire sur une déclaration qui a eu un certain retentissement et dont la paternité, comme pour toutes les formules à succès, s'oublie. C'est M. le professeur Henri Rieben, je crois, qui a dit que la seule matière première que la Suisse peut exporter est la matière grise. A cette formule fait écho un mot d'un sociologue, M. Charles Ducommun, qui déclarait à Lausanne même, il n'y a pas longtemps : « La Suisse est condamnée à la supériorité. » On aurait tort de trouver dans ces deux mots autre chose que l'expression d'une dure réalité. Il n'est pas mauvais de le rappeler en cette année où les facilités matérielles décidées pour la fréquentation de l'enseignement secon-

La réforme de l'enseignement secondaire vaudois

Schéma de l'organisation-type



N.B.: Dans certains collèges la section générale joue le rôle de la division inférieure de l'Ecole supérieure de commerce de Lausanne. Une classe de raccordement est prévue d'une quinzaine d'élèves, entre les classes primaires supérieures et le gymnase scientifique (1^{re} année).

taire et pour l'accès aux études supérieures, risquent d'être transférées par l'opinion publique sur le plan des exigences scolaires et universitaires.

Telles sont quelques-unes des données du problème de l'enseignement secondaire, faisceau des facteurs très divers, pédagogiques, psychologiques, sociaux, culturels, institutionnels, dont aucun ne peut être négligé, mais dont aucun ne peut recevoir pleine justice et acquérir prépondérance sans nuire au jeu des autres. C'est dans ce sens, et non par pessimisme ou scepticisme, que je disais, il y a un instant, qu'on peut être heureux si, en cherchant la meilleure organisation, on trouve la moins mauvaise.

Je ne puis mieux conclure qu'en citant, comme le faisait le rapport du Conseil d'Etat d'octobre 1953, ces quelques lignes de Maurice Millioud, empruntées à son livre : « La réforme de l'enseignement secondaire dans le canton de Vaud » publié en 1903 : « Renonçons une fois pour toutes à cette idée qu'il y a des types

scolaires définitifs, qu'on ne réforme une école ou un enseignement que pour n'avoir plus à y toucher et que l'immutabilité leur est indispensable. Cette conception, démentie par tous les faits, n'a de respectable que son antiquité. Ce que nous faisons aujourd'hui sera changé demain et devra l'être ; mais nous n'avons pas charge des siècles futurs ; ce que nous faisons aujourd'hui, nous le faisons de notre mieux et pour notre temps. »

Un seul mot à changer dans ce texte : du train dont vont les choses, dans notre monde d'aujourd'hui, le mot « siècle » doit être remplacé par « décennies » sinon par « années ».

On ne refusera pas le droit d'ainsi souligner la précarité des institutions scolaires à un des artisans de la réforme de 1956, qui la voit remise en question alors que les problèmes n'en sont pas tous résolus et que cette reconstruction de l'enseignement secondaire n'a pas encore atteint le faite de l'édifice.

Octobre 1960.

Marcel Monnier.

Introduction à une discussion sur le statut général de l'Ecole vaudoise : Pour une orientation généralisée

En mai 1960, lors de son assemblée ordinaire, la SVMS m'avait demandé d'introduire une discussion sur le statut général de l'Ecole vaudoise.

Le point de vue exposé ci-dessous n'engage donc en aucune mesure l'ensemble de la société ; il ne s'agissait que d'ouvrir le débat.

On excusera le caractère schématique de ce texte qui n'est que la brève mise au point de quelques notes de l'exposé oral. Mais il paraît nécessaire de saisir toutes les occasions pour engager le dialogue avec l'ensemble de nos collègues de l'Ecole vaudoise.

A. G.

Le monde est engagé, selon la formule consacrée, dans une course à l'instruction. Notre canton, malgré sa quiétude au milieu des grands bouleversements de l'histoire, n'a pu échapper à cette compétition. C'est qu'il participe lui aussi à la concurrence économique mondiale et le postulat ancien : « Chaque enfant a le droit de recevoir le plus haut degré d'instruction dont il est digne » a pris une tout autre signification le jour où les responsables de notre économie ont découvert qu'ils risquaient de souffrir d'une pénurie de « matière grise ». Bref, notre canton s'est mis dans la course. L'attention s'est portée d'abord sur l'enseignement secondaire. On réclamait des cadres. L'école était-elle capable de les former ? Or, l'enseignement secondaire pour toutes sortes d'excellentes raisons historiques s'était développé de manière assez peu cartésienne : il était, d'une part, fortement décentralisé grâce à un réseau dense de collèges communaux, qui sont, disons-le en passant, une des formes les plus originales de la tradition culturelle vaudoise, collèges qui ont su et qui savent encore s'adapter souplement aux ressources « régionales » de leur population scolaire ; d'autre part, se maintenaient à Lausanne des structures fort rigides : classique, scientifique, école des jeunes filles.

La réforme voulut être une reconstruction logique de cet édifice.

En deux étapes, elle a porté sur deux points essentiels : a) Orientation des élèves, mais à l'intérieur de l'enseignement secondaire, grâce à un premier cycle d'enseignement commun à tous (10-12 ans) débouchant ensuite sur des spécialisations assez poussées. b) Effort pour attirer vers l'enseignement secondaire les élèves les plus capables (gratuité ; tests pour déceler les capacités lors de l'admission).

On va pouvoir commencer à analyser les premiers résultats de cette réforme. Sans plus attendre d'ailleurs, on a déjà procédé à certaines retouches. Et pourtant, maintenant, si positifs que soient certains acquêts, on sait déjà qu'il ne peut être question de remaniements de détails. Le problème d'une réorganisation d'ensemble de l'école vaudoise est inscrit à l'ordre du jour. Sous la pression de quels facteurs ?

* * *

La transformation de l'économie a fait admettre largement à l'opinion publique qu'à notre époque de formation professionnelle poussée, « on ne pouvait arriver à rien » sans un titre, un papier, un certificat. D'où cette énorme poussée vers l'enseignement secondaire. On en a ouvert un peu les portes : beaucoup ont crié à une baisse de niveau ; on a maintenu en partie les exigences : combien d'espoirs déçus.

Tout le malentendu est là. Dans sa forme actuelle, en grande partie pré-gymnastique, l'école secondaire ne peut satisfaire la « demande » généralisée d'une formation secondaire. Et l'école primaire, inadaptée à cette situation en dépit d'une loi révisée, frappée d'un injuste discrédit, n'est pas équipée pour répondre à ces exigences nouvelles, que connaissent bien les instituteurs qui luttent courageusement pour la revision des méthodes et des programmes des classes terminales.

Si l'on pousse l'analyse plus loin, on découvrira qu'avec les intentions les meilleures du monde, par souci d'aboutir à une justice plus grande, on peut commettre une injustice raffinée. En effet quand on affirme que les méthodes les plus rigoureuses sont appliquées pour sélectionner ceux qui ont les qualités requises par l'enseignement secondaire, quand on affirme que

la société est prête à prendre en charge toutes les difficultés matérielles, que reste-t-il à ceux qui ne réussissent pas, une fois disparues (théoriquement) et l'excuse de l'erreur d'appréciation et l'excuse des inégalités sociales? Au départ de la vie on fait peser sur eux une sorte de condamnation. Deuxième cuvée.

On ne saurait donc prendre des mesures pour encourager les meilleurs ou, plus exactement, ceux qui sont le plus doués pour les disciplines intellectuelles, sans conjointement valoriser toutes les sections de l'école.

Là réside le problème du statut général de l'école vaudoise. Il est inéluctable. Et les maîtres secondaires doivent contribuer à sa solution, sans préjugés, en renonçant aux formules éculées du genre « nous seuls qui, par nos études, connaissons les principes d'une culture humaniste », de même que nous demanderons à nos collègues primaires de ne pas nous répéter à tout bout de champ qu'« eux seuls ont la science pédagogique infuse ».

* * *

On ne peut pas, en quelques traits, esquisser un statut général de l'école vaudoise. Le schéma est facile, mais la réalité... Toutefois, une remarque s'impose.

Ou bien on se contentera d'une réforme dans l'encrier du vocabulaire, en couvrant du même pavillon les structures existantes inchangées. L'avantage psychologique sera bien léger.

Ou bien on rebâtit l'ensemble du système. Cela signifiera alors : soumettre la totalité de la population scolaire du canton à l'orientation, afin que chacun soit dirigé vers la section pour laquelle il est fait.

Dès lors la question est de savoir quand situer ce tronc commun généralisé. La réponse naturelle semble être entre 10-12 ans, une fois acquises, au 1er degré de l'école primaire, les connaissances élémentaires.

Cette idée rencontre en général dans les milieux de l'enseignement secondaire une opposition de principe : — Mais que deviendront les enfants les plus doués? Oui, il y a les enfants les plus doués. Et on peut admettre qu'ils révèlent des aptitudes très tôt décelables.

Mais que représentent-ils? Au plus, le tiers supérieur des classes actuelles de l'enseignement secondaire. Et parmi les autres, combien de gosses fourvoyés? Ils font encore illusion à 10 ans et puis baissent rapidement. Ils alourdissent les classes; ils sont eux-mêmes malheureux, subissant échec sur échec. Si à 12 ans on leur avait offert un éventail de possibilités

adapté à leur nature, plusieurs ne se seraient pas égarés. De plus, dans notre système actuel, l'orientation et l'examen, au lieu de concourir au même but, n'agissent pas de manière concordante. L'examen, seul déterminant, crée à 10 ans une coupure brusque avec l'école primaire et n'opère qu'un tri grossier des aptitudes. L'orientation, ensuite, n'a que la valeur d'un conseil, souvent non suivi par des parents ambitieux, d'où des échecs innombrables.

Si, au sortir de l'« école moyenne » d'orientation, l'examen était imposé — non à titre de repréailles, mais objectivement à titre de garantie — à tous ceux qui ne désirent pas suivre le conseil d'orientation, alors nous pourrions compter sur des classes plus homogènes et faites pour ce qu'on peut attendre d'elles.

Enfin, offrir à 12 ans un éventail d'options obligerait à définir plus rigoureusement plusieurs de ces sections dont la vocation propre est aujourd'hui imprécise comme les générales du secondaire coexistant avec les supérieures du primaire. De plus, il serait possible alors de donner à presque toute la population scolaire, à côté des sections pré-gymnasiales, cet enseignement du second degré que chacun réclame.

Certes, c'est son rôle, l'école secondaire doit se préoccuper des élèves doués. Mais n'est-il pas possible de leur offrir, dans le cadre d'une « école moyenne », des possibilités supplémentaires de développement, sans que cette avance porte sur les connaissances de base du programme scolaire? Le champ de la curiosité enfantine est assez vaste (lectures, dessins, travail personnel, musique... ou le charme de la flânerie, à cet âge, je vous en prie). L'« école moyenne » de 10 à 12 ans pourrait ainsi être conçue essentiellement pour préparer l'orientation future. Elle devrait avoir un personnel enseignant formé pour la tâche qui serait la sienne. On organiserait dans le cadre du programme les premières options prudentes, provisoires; on pourrait déjà recourir à quelques maîtres spéciaux; bref, s'efforcer de réunir les conditions d'une orientation objective.

* * *

Sur ce problème de base portera l'essentiel des discussions. Peut-être l'expérimentation et la confrontation des idées feront-elles surgir d'autres solutions. Peu importe. L'essentiel pour les maîtres secondaires, s'ils ne veulent pas que tout le problème de l'école vaudoise soit résolue en dehors d'eux, c'est d'entrer en matière.

A. Gavillet.

La réforme de l'enseignement secondaire à Genève

Le Département genevois de l'Instruction publique a édité une brochure de 176 pages qui expose les causes de la réforme et les transformations envisagées, les commentaires que ce projet inspire à l'Union du corps enseignant secondaire genevois et aux membres de l'UIG, dames et messieurs. En annexe, la brochure donne deux excellents rapports, l'un de M. Samuel Roller, professeur à l'Institut des sciences de l'éducation : « l'Évolution scolaire des élèves », l'autre de M. Roger Giroud, professeur à l'Université : « Pénurie de cadres et démocratisation des études ».

C'est à la première partie de cette publication que nous empruntons les renseignements ci-dessous.

Avant d'aborder l'étude plus détaillée de certains problèmes, il convient d'orienter cette étude en indiquant ici quelques principes généraux qui en définissent l'esprit.

1. Nous devons rechercher une solution genevoise aux problèmes qui nous sont posés. Il n'est pas possible d'adopter sans autre et telles quelles les réformes prévues ou appliquées dans d'autres pays ou même dans

d'autres cantons ; elles répondent à d'autres besoins que les nôtres. Il faut tenir compte de la situation particulière de notre canton.

2. Il conviendra de respecter la tradition dans toute la mesure où ce respect est compatible avec le besoin de répondre aux exigences de l'heure. Il ne faudra rien changer pour le seul plaisir de changer.

3. Quelles que soient son étendue et ses modalités, une réforme ne devra jamais compromettre ou retarder la formation de l'élite, tant littéraire que scientifique. L'élite se manifeste, s'affirme et s'impose d'elle-même ; il ne nous appartient pas de la choisir, mais seulement de la reconnaître, de la stimuler, de lui donner tout ce qu'elle mérite de recevoir.

4. On renoncera à l'ambition de donner une formation complète à la fois dans plusieurs domaines spéciaux. L'enseignement doit viser avant tout à exercer et à assouplir l'esprit des élèves, à les rendre capables de raisonner juste, de s'exprimer clairement, de comprendre et de choisir. Il est plus utile de savoir apprendre que de charger sa mémoire.

5. Une question fondamentale se pose encore : quel est le but, quelle est la fin assignée à notre enseignement ? Quelles sont, parmi les valeurs qui nous ont été transmises, celles que nous devons conserver, que nous devons promouvoir, que nous transmettrons à notre tour à nos successeurs ?

La technique et la production dominant aujourd'hui notre civilisation. Faut-il tout sacrifier à l'essor économique et considérer l'école comme le pourvoyeur du pays en techniciens hautement qualifiés, ou devons-nous mettre l'accent sur la vocation de chaque individu, sur la culture au sens le plus élevé du terme ?

La réponse ne fait pour nous aucun doute : héritiers d'une longue tradition humaniste, nous ne pouvons pas sacrifier aux idoles du moment. Le respect de l'homme, de sa vocation, du caractère unique de chaque individu, doit demeurer au premier plan de notre préoccupation. L'homme ne peut pas, sans faillir à sa vocation, devenir l'esclave de la science qu'il a élaborée. Il doit en demeurer le maître et, en lui attribuant la place, si grande soit-elle, qu'elle mérite, la contenir, la dominer toujours.

Pour que des chances égales soient données à tous les élèves, une condition préalable s'impose : le rattachement à l'enseignement secondaire de toutes les classes d'élèves de 12 à 15 ans.

Il s'agit d'abord des 8es et 9es années primaires. Leur transfert est en voie d'exécution, les travaux préliminaires avancent et sont à la veille d'aboutir. Le transfert des 7es années primaires paraît également réalisable dans un avenir assez proche. Ainsi tous les élèves, filles et garçons, relèveraient dorénavant de l'enseignement secondaire dès le degré 7¹. Feront cependant exception les classes spéciales² et les classes « C »³. La nature de ces classes exige des méthodes et un personnel spéciaux et ne justifierait pas leur rattachement à l'enseignement du second degré.

Caractère des classes prévues

Avant d'aborder les problèmes de la structure de l'enseignement secondaire, il convient de préciser le caractère particulier de chacune des classes qui recevront les enfants de 12 à 15 ans.

La septième, année d'orientation

Détaché de l'école primaire, le degré 7 aura une mission d'orientation. A un programme commun viendront s'ajouter, au deuxième semestre, des cours à option ou des matières supplémentaires : latin, mathématiques ; elles contrôleront chez l'élève la présence des aptitudes nécessaires à une étude plus approfondie de ces disciplines. Ces options ne seront pas suivies par tous les élèves. Un critère devra être trouvé pour désigner ceux qui y seront admis (pour le latin par exemple, il faudrait que l'élève eût obtenu au premier semestre au moins la note 4 pour le français et pour l'allemand). A la fin de l'année scolaire, la majeure partie des élèves pourront être orientés vers la classe correspondant à leurs possibilités et à leurs goûts.

Les huitièmes, enseignement spécialisé

Dès le degré 8, les classes sont différenciées. Nous envisageons les quatre types de classes (sections) que voici :

1) **Les classes A**, à orientation littéraire. Elles correspondent approximativement aux classes actuelles de 6e du collège et de 6e latine de l'Ecole supérieure. Elles sont les seules dans lesquelles le latin est enseigné.

2) **Les classes B**, à orientation scientifique. Elles correspondent dans une certaine mesure aux classes actuelles de 1re du collège moderne et de 6e moderne de l'Ecole supérieure. A côté d'une culture littéraire moderne, l'accent est mis sur les sciences (mathématiques, physiques et naturelles).

3) **Les classes C**, dont le programme est celui des actuelles 1res de l'école ménagère et d'une partie des classes du collège moderne. Elles reçoivent les élèves qui n'ont encore manifesté de goût précis ni pour les lettres, ni pour les sciences, et les acheminent vers l'entrée en apprentissage, à l'école ou au-dehors, à moins que l'orientation n'ait permis de déceler tardivement chez certains des aptitudes particulières pour un type d'études.

Il sera peut-être souhaitable de grouper les meilleurs élèves de ces classes secondaires pour leur donner un enseignement un peu plus poussé (répartition des élèves entre deux classes jumelées, l'une forte et l'autre faible).

4) **Les classes D ou classes-ateliers**, correspondant à celles que nous avons à l'école primaire (8es) et au Grutli ou au boulevard James-Fazy. Elles donnent aux élèves peu doués intellectuellement l'instruction fondamentale indispensable et les préparent pratiquement à l'entrée en apprentissage.

Au cours de cette année, l'orientation des élèves est contrôlée et des possibilités de passage sont offertes aux élèves pour réparer d'éventuelles erreurs d'orientation. Pour rendre pratiquement possibles ces passages d'une classe dans une autre, le programme des classes du degré 8 est commun pour toutes les disciplines qui ne sont pas spécifiques de chaque section. Il est évident cependant que l'enseignement du français, par exemple, sera donné dans un autre esprit dans les classes A et dans les classes B ou C, bien qu'avec un programme commun.

¹ Degré 7 : élèves de 12 à 13 ans. Une nouvelle numérotation, identique pour toutes les classes de 12 à 15 ans, devra être fixée ultérieurement.

² Classes destinées aux enfants qui présentent un fort déficit

intellectuel et à certains enfants atteints d'une infirmité physique.

³ Les 7es C accueillent les élèves qui ont terminé la 6e à 14 ans et dont le retard n'est pas accidentel.

Organisation scolaire genevoise Nouvelle structure proposée

	Scolarité obligatoire 9 ans		Gymnase, école de commerce écoles techniques, etc. Apprentissages				Université Ecole polytechnique		
Age	6 ans	12 ans	15 ans	19 ans					
Degré	1 à 6	7	8	9	10	11	12	13	
	école primaire	enseignement secondaire inférieur			enseignement secondaire supérieur			enseignement supérieur	
A	6 ans	classe d'orientation 1 an	classes A 2 ans		Collège de Genève et école supérieure de jeunes filles (sect. classique ou latine) <i>Maturité : 4 ans</i>			Université Lettres Droit Médecine Pharmacie Théologie	
En outre, toute formation B, C, D									
B			classes B 2 ans		Collège de Genève et école supérieure de jeunes filles (sect. moderne ou scientifi- que) CG <i>Maturité : 4 ans</i> Ecole sup. de commerce diplôme : 3 ans <i>Maturité : 4 ans</i> Ecole supérieure technique Ecole de mécanique Ecole d'horlogerie			Sciences + SES <i>Ecole polytechnique</i> Etudes pédagogiques Etudes pédagogiques Sciences écon. et sociales Hautes études commerciales Etudes universitaires sous certaines conditions	
En outre, toute formation C et D									
C	classes C 2 ans		Ecole ménagère (classe sup.) et ateliers Ecole d'art Ecole des métiers Ecole d'horticulture						
D	classes D 2 ans		Apprentissage de l'industrie du commerce et de l'artisanat Vie pratique						

Les degrés 6 à 10 font l'objet d'un tableau plus détaillé (voir annexe no 3).

Les neuvièmes, choix d'une carrière et fin de la scolarité obligatoire

Elles comportent les mêmes types de classes que les huitièmes. L'orientation scolaire des élèves, contrôlée en 8e, s'achève et devient définitive. L'orientation professionnelle commence son intervention pour conseiller l'élève en vue de la poursuite de ses études ou de son entrée dans un apprentissage. Dès le 2e semestre, les élèves des classes littéraires peuvent suivre des cours à option de grec, d'anglais ou de sciences et les élèves des classes scientifiques, de latin et d'anglais. Ces options ont un double but :

a) elles éclairent et facilitent le choix que les élèves ont à faire entre les différentes voies qui vont se présenter à eux pour la suite de leurs études en division supérieure ;

b) elles offrent à quelques élèves une dernière occasion de rectifier leur orientation.

Parallèlement à cette action, par des causeries, par des visites d'ateliers ou d'usines, par des consultations, par la diffusion d'une documentation appropriée, les organes de l'orientation professionnelle préparent et organisent l'entrée dans la vie professionnelle (apprentissage) de tous les élèves qui ne continuent pas l'école.

Classe « de reconversion » ou « de transfert »

Lorsqu'un changement d'orientation doit intervenir pour un élève, celui-ci est obligé de rattraper le programme de la classe dans laquelle il va entrer ; pour cela, il a besoin d'une aide extérieure, de leçons particulières souvent onéreuses. Si l'on veut vraiment que ces « passerelles » entre les diverses sections soient accessibles à tous, il faut prévoir une aide officielle pour y préparer les élèves.

Il ne s'agit, en principe, que d'élèves mal orientés, mais chez qui on a reconnu une aptitude certaine pour le nouveau type d'études vers lequel ils se tournent. Il n'est donc pas nécessaire de leur donner un enseignement complet dans les disciplines à rattraper et de les mettre au travail, de les diriger et de les contrôler. Une classe spéciale, analogue à celles qui existent déjà ailleurs, leur sera ouverte. Ils y trouveront, à heures fixes, un ou deux maîtres pour répondre à leurs questions, corriger leurs devoirs et leur proposer de nouveaux, le travail personnel devant constituer l'essentiel de leur préparation.

Le problème de l'inspection

Par suite de l'augmentation massive des effectifs, les directeurs ont vu croître leur tâche administrative et ont dû, de ce fait, réduire leur activité pédagogique au moment même où la présence de nombreux jeunes maîtres rendait plus nécessaire que jamais. Dans ces conditions, il était naturel de proposer la création de quelques postes d'inspecteurs secondaires...

Selon leur formation, d'autres tâches pourraient leur être dévolues, en plus de l'inspection proprement dite. Ils pourraient collaborer aux cours de méthodologie destinés aux stagiaires, à l'organisation de journées de perfectionnement pour les maîtres en exercice ou de journées d'études, à la création de centrales de documentation (moyens audio-visuels), etc.

A cette proposition, la société des maîtres secondaires répond :

« ... En déchargeant les directeurs d'une partie de leurs tâches administratives et en leur confiant des effectifs moins nombreux qu'actuellement, la nouvelle organisation doit leur permettre de se vouer davantage à l'inspection. De son côté, le maître secondaire doit pouvoir imprimer à son enseignement la marque personnelle qui en fait sa valeur. Nous sommes donc opposés à l'institution d'un inspectorat qui alourdirait inutilement la structure administrative de l'enseignement secondaire. »

Le problème des maîtres

Le corps enseignant de ces trois degrés sera constitué par les maîtres de l'enseignement secondaire des classes inférieures actuelles et par des instituteurs. En effet, il faudra faire appel, pour l'enseignement dans les classes de 8e et de 9e années de fin de scolarité et dans les classes beaucoup plus nombreuses de 7e qui seront transférées, aux maîtres qui sont actuellement chargés de ces classes. La collaboration des instituteurs et des institutrices qui en ont l'expérience se justifie. D'ailleurs, nous n'aurions certainement pas, du jour au lendemain, suffisamment de personnel secondaire pour toutes ces classes.

Un brevet secondaire

En principe, le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire sera subordonné à l'obtention d'un brevet complémentaire à celui d'instituteur. Au début, en cas de transfert massif de classes, des dispositions transitoires seront nécessaires ; on pourrait par exemple accorder aux maîtres un délai pour obtenir le brevet. Bien entendu, l'obtention d'une licence reconnue pour l'enseignement permettrait, dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui, d'entrer dans l'enseignement secondaire et dispenserait de celle du brevet complémentaire.

La préparation de ce brevet comprendrait une formation théorique (cours universitaires) et pratique (stage réduit, analogue à celui qu'on exige déjà des instituteurs, d'une licence de l'université). Le niveau de la formation serait celui de la licence, mais pour une discipline seulement (français ou allemand, ou géographie...).

Le porteur de ce brevet aurait le droit d'enseigner dans les secteurs de la division inférieure correspondant aux classes primaires actuelles.

Cette solution¹ présente plusieurs avantages. Elle donne aux instituteurs une possibilité d'avancement. Elle est de nature à assurer une meilleure liaison, un meilleur raccordement des programmes et des méthodes entre les deux ordres d'enseignement. Elle créera enfin plus de stabilité dans l'enseignement secondaire inférieur en permettant d'y maintenir des maîtres expérimentés qui ne seront pas hantés par l'ambition d'accéder à l'enseignement secondaire supérieur.

¹ Nos collègues primaires ont déjà dit dans la chronique genevoise pourquoi ils ne peuvent approuver l'institution de ce brevet complémentaire.

Neuchâtel : problèmes de réorganisation scolaire dans le canton

Avec l'autorisation de son auteur, M. A. Perrenoud, professeur à Neuchâtel, nous reproduisons une partie d'un article paru dans le « Gymnasium Helveticum », dont il a été fait un tirage à part.

Le Conseil d'Etat, par un arrêté du 28 décembre 1956, décida la constitution d'une *commission spéciale chargée de l'étude de la réorganisation de l'enseignement secondaire*, commission qui se mit immédiatement au travail, mais se rendit compte très rapidement de l'ampleur des problèmes qui se posaient à elle. Le plus urgent visait à la création d'un collège scientifique, parallèle au collège classique, chargé de préparer les futurs élèves des sections scientifiques des gymnases pour lesquels la législation fédérale¹ réclame une scolarité secondaire de six ans au minimum. Or, tandis que le collège classique et le gymnase littéraire représentent une scolarité de 7 ans 1/3, les deux ans de la section moderne et les 3 ans 1/3 du gymnase laissent apparaître un sérieux déficit ; il fallut donc commencer par décider s'il y aurait parallélisme entre les deux sections du collège (avec et sans latin) ou si la seconde durerait une année de moins. Après un très sérieux examen de tout le problème, le principe de la *durée égale* fut admis.

Allait-on dès lors proposer une réduction de la durée des études secondaires avec latin, en les ramenant à 6 ans 1/3 ? Tenant compte des nécessités pédagogiques qui doivent donner au jeune élève le temps d'assimiler les bases des diverses disciplines de l'enseignement secondaire et de l'impossibilité, dans les conditions d'enseignement qui sont celles de notre canton, d'atteindre en six ans le niveau du baccalauréat, estimant, d'autre part, qu'il ne convenait pas de prolonger les études par l'institution d'un cycle supérieur de 4 ans succédant à un cycle inférieur de 3 ans, considérant enfin qu'il ne fallait pas obliger les élèves bien doués scolairement à retarder d'une année le début de leurs études supérieures, la commission fixa à *quatre ans la durée du cycle préparant au gymnase*. La commission décida également qu'en principe, non seulement les futurs élèves de la section scientifique des gymnases, mais aussi ceux de la section pédagogique, de même que les futurs techniciens et les élèves qui pensaient se préparer à la maturité commerciale seraient astreints à fréquenter cette section du collège.

D'autre part, la constatation avait été faite que les deux années de la section moderne ne permettraient pas d'aboutir à des résultats vraiment satisfaisants ; une comparaison avec les conditions régissant l'enseignement secondaire dans les autres cantons suisses avait montré que, dans la plupart, cet enseignement était réparti sur trois, voire quatre ans ; aussi la décision fut-elle prise de *porter de deux à trois ans la durée de la section moderne*.

En présence de modifications aussi profondes, des voix s'élevèrent pour demander que l'école primaire prit fin avec la sixième année et que tous les élèves accomplissant leurs trois dernières années de scolarité obligatoire fussent inscrits dans l'enseignement secondaire (à l'exception, cela va sans dire, des élèves retardés), comme il est question de le faire dans le canton de Genève. Cette proposition ne fut pas retenue, non seulement en raison des difficultés pratiques de réali-

sation inhérentes à la géographie du canton, mais aussi en raison de la forte proportion d'élèves qui, dans les régions rurales particulièrement, terminent leur scolarité dans le cadre primaire. La statistique montre en effet que le 42 % environ des élèves du canton fréquentent les classes de 8^e et de 9^e années primaires, alors que la proportion est de 45 % pour la section moderne de l'enseignement secondaire et de 13 % pour la section classique. Certes, ces proportions varient dans une mesure appréciable selon les régions du canton, mais elles font comprendre cependant de façon fort claire la complexité du problème.

Dès lors, la structure envisagée pour la future école neuchâteloise est celle que donne le schéma suivant :

Ce tableau appelle les commentaires suivants :

L'enseignement secondaire inférieur comprend trois sections : deux d'une durée de quatre ans, la troisième d'une durée de trois ans.

L'école primaire proprement dite prend fin avec la sixième année, les élèves qui n'entrent pas dans la section moderne de l'école secondaire passant alors en première année de l'école préprofessionnelle¹, rattachée, au point de vue organique et administratif, à l'école primaire.

Une attention particulière doit être attachée à l'institution d'une *classe de raccordement*. Comme on peut penser que certaines écoles à effectif restreint (Boudry-Cortaillod, Saint-Aubin, par exemple) ne pourront pas organiser des classes à la fois pour l'enseignement moderne et pour l'enseignement pré-gymnasial, il est indispensable de prévoir pour les élèves doués qui les auront fréquentées la possibilité d'une préparation complémentaire qui leur ouvre les portes des classes de techniciens, des classes de maturité des écoles de commerce ou des sections pédagogique et scientifique des gymnases. C'est dans ce but qu'ont été prévues les classes de raccordement, organisées par les établissements d'enseignement que nous venons d'énumérer sur des bases qui ne sont pas encore nettement déterminées.

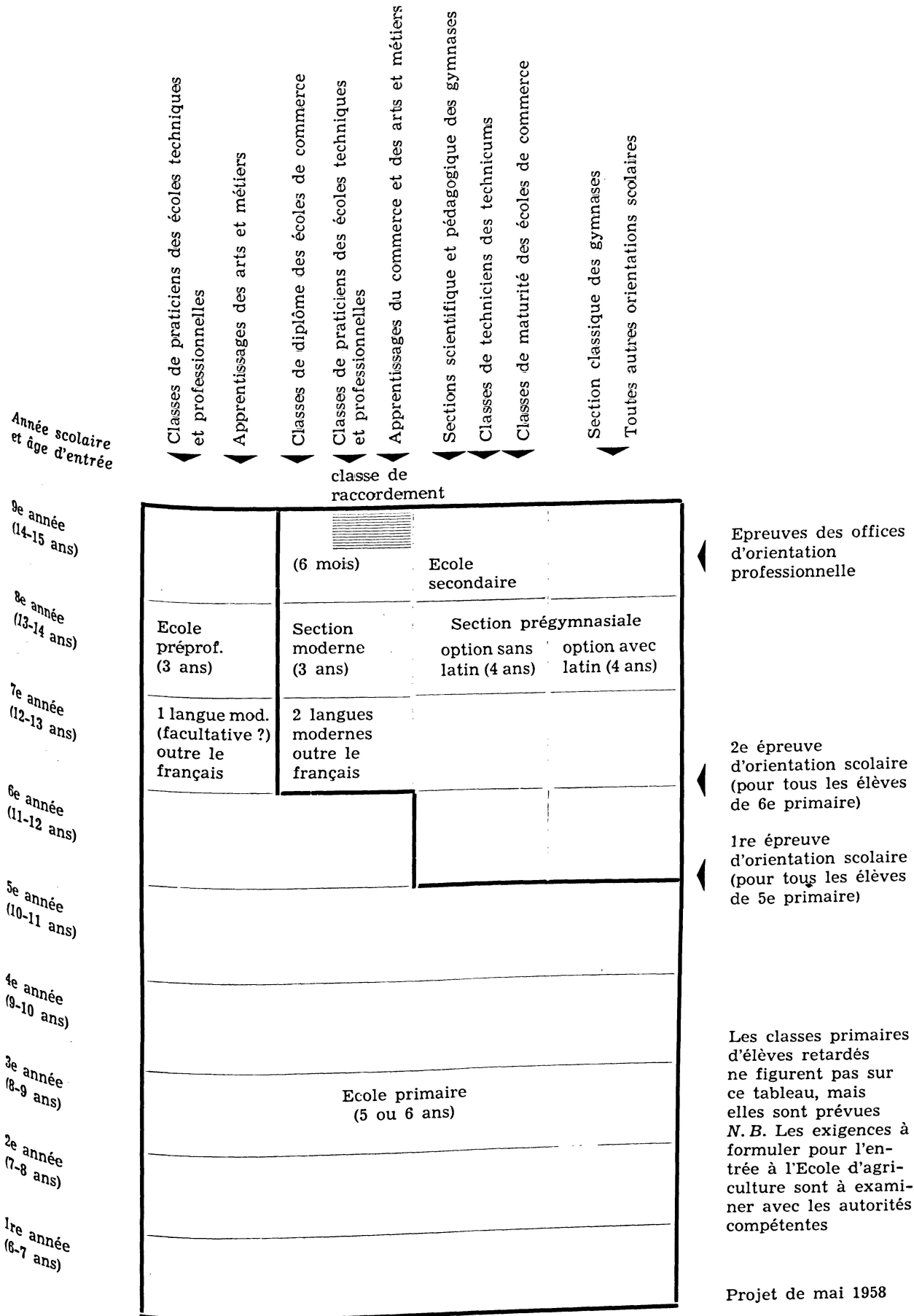
Enfin, le schéma fait mention des épreuves d'orientation sur lesquelles nous reviendrons plus loin.

Si l'on renonce à faire entrer tous les élèves dans l'enseignement secondaire, il n'en demeure pas moins indispensable de revoir l'organisation des trois dernières années du cycle primaire, de même qu'il faut à tout prix caractériser nettement l'enseignement secondaire moderne. La distinction à établir entre enseignement pré-gymnasial et enseignement moderne, entre enseignement primaire et enseignement secondaire postule l'existence de critères de sélection, de même qu'elle réclame une orientation des élèves et des parents ; enfin, l'allongement de deux à trois ans de la durée de la section moderne pose le problème du recrutement du corps enseignant. En présence de l'étendue et de la complexité de la réforme qui touche aussi bien à l'enseignement primaire qu'à l'enseignement secondaire, le Conseil d'Etat décida la création d'une *commission spéciale, chargée de l'étude de la réorganisation partielle de l'enseignement primaire, en cor-*

¹ Ordonnance sur la reconnaissance de certificats de maturité par le Conseil fédéral suisse du 20 janvier 1925, art. 13.

¹ Les dénominations des différentes écoles ou des sections de ces écoles n'ont encore qu'un caractère provisoire.

Neuchâtel: Schéma d'écoles primaire et secondaire à toutes sections



relation avec la future réforme de l'enseignement secondaire. Cet organisme est appelé, dans un travail parallèle à celui de la Commission de réorganisation de l'enseignement secondaire, à examiner les problèmes que posent à l'école primaire toutes les réformes envisagées. Enfin, comme l'existence de sections parallèles suppose un choix nécessaire de la part de l'élève ou de ses parents et comme orientation scolaire et orientation professionnelle sont intimement liées, le Département de l'instruction publique décida également la création d'une *commission d'étude pour la rationalisation de l'orientation professionnelle*, commission dont les travaux touchent de très près ceux de la Commission de réorganisation de l'enseignement secondaire. C'est ainsi que, pour l'instant, enseignement primaire, enseignement secondaire inférieur et orientation professionnelle font l'objet d'études dont l'ampleur donne parfois le vertige, mais dont la cohérence inspire confiance.

Tâches actuelles et vues sur l'avenir

En présence de la multiplicité des questions à examiner, la commission a réparti le travail entre trois sous-commissions, dont la première s'occupe de tous les aspects de l'organisation des études, dont la seconde se penche sur tout ce qui touche à l'élève, tandis que la troisième a pour tâche de déterminer comment former, à côté des licenciés préparés par l'Université, les maîtres dont la section moderne développée aura besoin.

Conditions posées

à l'admission dans l'enseignement secondaire

Cette admission est basée sur un principe de sélection, plus sévère à la fin de la cinquième année primaire, plus tolérante à la fin de la sixième. Mais, à la différence de ce qui se fait dans la plupart des cantons, cette sélection ne sera pas déterminée par des examens d'admission, mais par des épreuves subies par toute la population scolaire d'un degré déterminé. Pour constituer une documentation solide, des épreuves de diverse nature ont été proposées aux élèves; ce furent d'abord, à Neuchâtel, des tests¹, puis dans

tout le canton, en janvier 1956 et en janvier 1958, des épreuves d'intelligence et des épreuves de connaissances sur lesquelles les commissions d'écoles pouvaient se baser (si elles le jugeaient bon) pour déterminer, en corrélation avec les résultats de l'année scolaire ou ceux d'examen d'admission, l'admission des élèves en section moderne. L'innovation introduite par ces épreuves a été double: d'une part, ces épreuves furent proposées, sous une forme inaccoutumée, à tous les élèves de 7^e année primaire et de 2^e année classique; d'autre part, elles furent corrigées par des équipes d'examineurs neutres. On a pu constater qu'en règle générale les élèves qui avaient obtenu des résultats bons ou moyens étaient entrés à l'école secondaire, mais il sera intéressant de suivre les cas d'élèves faibles².

Maîtres

La sous-commission a déjà admis que seuls les instituteurs (institutrices) en fonction seraient habilités à préparer ce diplôme, à l'exclusion des bacheliers. L'exemple de ce qui se fait en Suisse alémanique lui fournira d'utiles points de repère, mais il serait prématuré d'entrer actuellement dans des considérations plus détaillées. Ce qu'il est permis de constater, c'est qu'il est hautement désirable de permettre à des membres du corps enseignant primaire qui le désirent d'accéder, après une préparation universitaire à déterminer, à l'enseignement secondaire en section moderne; ce qu'il faut admettre aussi, c'est que la création de ce diplôme pourra rendre moins aiguë la crise du personnel enseignant d'orientation scientifique; ce que l'on doit garantir toutefois, c'est que ces nouveaux diplômes ne feront pas une concurrence déloyale aux titres universitaires déjà reconnus.

A. Perrenoud.

¹ Voir à ce propos Ph. Müller, J.-P. Boss et P. Ramseyer, *Tests collectifs d'intelligence et sélection scolaire: l'expérience neuchâteloise*. Tirage à part de la *Revue suisse de psychologie pure et appliquée* XVI (1957), 1959/1 (février), cahier 3.

² Une première étude relative à ces examens a paru dans le *Bulletin du Département de l'instruction publique du canton de Neuchâtel*, 1959/1 (février).

BIBLIOGRAPHIE

L'éducation du travail, par C. Freinet. Editions Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 1960. 278 pages. 12 fr.

Ceux qui ne voient en Freinet que l'éducateur qui a introduit dans l'école l'imprimerie et le texte libre, ne comprendront rien à la richesse de cette personnalité. Car Freinet c'est avant tout un Provençal à la recherche d'une culture authentique. Comme celle de Rousseau et des maîtres de l'éducation nouvelle, sa pédagogie s'épanouit au contact de la nature. Mais il a l'avantage sur ses prédécesseurs de n'être pas qu'un rêveur et de garder un contact direct avec la réalité scolaire.

Pour présenter ses idées, Freinet a choisi une forme inusitée: son ouvrage est un long dialogue entre Mathieu, un vieux Provençal, et un couple d'éducateurs. Alors que ceux-ci sont les représentants de la science et du savoir, Mathieu est le porte-parole de la sagesse et de la tradition. C'est par sa bouche que l'auteur fera connaître ses idées.

L'école d'aujourd'hui vit de l'illusion du savoir. La science n'est plus vécue, elle est enseignée dans des livres: elle forme des savants et non des hommes. Pour que l'école soit réellement éducative, il faut qu'elle devienne un milieu d'activité, de travail, de vie, dans lequel l'enfant se trouvera entraîné, animé,

enthousiasmé. Car — et c'est là l'idée centrale de l'ouvrage — il n'y a pas chez l'enfant de besoin naturel de jeux, il n'y a que le besoin de travail. Lui seul apporte à l'individu le sentiment de se réaliser pleinement, de satisfaire son besoin de puissance.

Mais notre société n'offre plus à l'enfant l'occasion de faire œuvre utile: pour satisfaire son besoin d'activité, il ne lui reste donc que le jeu. « L'enfant ne joue que lorsqu'il ne peut pas travailler. »

« Le souci éducatif essentiel doit donc être de réaliser dans la famille si possible, du moins à l'école et autour de l'école, un monde qui soit vraiment à la mesure de l'enfant, évoluant à son rythme, répondant à ses besoins, et dans lequel il pourra se livrer aux travaux qui sont susceptibles de répondre au maximum aux aspirations naturelles et fonctionnelles de son être. »

C'est au cours de la guerre, dans sa retraite des Hautes-Alpes, que Freinet avait écrit cet ouvrage. Au sortir de l'épreuve, ces réflexions lui ont permis d'animer avec plus de vigueur et de conviction le mouvement de l'Ecole Moderne. Ces idées n'ont pas vieilli. Aujourd'hui, elles sont encore une des lignes de force de la pédagogie nouvelle.

F. B.

et en

Suisse allemande

Les « Sekundarschulen » zurichoises

Dans le cadre des enquêtes conduites par la Commission intercantonale pour une Ecole romande, j'ai été amené à étudier la réforme scolaire zurichoise entrée en vigueur le 1er octobre dernier, au terme d'une laborieuse période d'études de quatorze années.

Je l'ai fait avec d'autant plus d'intérêt que j'ai eu à plusieurs reprises le privilège d'entrer en contact assez étroit avec des classes secondaires zurichoises venues passer une semaine en terre romande, soit à Orgevaux-sur-Montreux, soit aux Chevalleyres. D'entente avec leurs maîtres, nous mêlions nos élèves pour une demi-journée, voire un jour entier, et ces heures d'études et de jeu passées en commun furent une complète réussite. La santé, l'équilibre psychique, la tenue, la vivacité d'esprit de ces jeunes gens et jeunes filles m'ont chaque fois frappé, et m'ont fait désirer vivement connaître de plus près l'organisation de ces classes et le climat social où elles baignent. C'est chose faite aujourd'hui, grâce à l'extrême obligeance d'un de leurs maîtres, M. René Trümpler, maître secondaire à Staefa. L'amitié qui nous lie depuis une admirable journée d'automne vécue ensemble à Orgevaux m'a valu l'abondante documentation d'où est tirée la matière de cet article. Qu'il en soit chaudement remercié !

Quelques mots tout d'abord sur la structure générale des écoles zurichoises, telle qu'elle ressort de la nouvelle organisation.

Au bout de six années d'école primaire communes, tous les enfants entrent soit au gymnase, soit dans la section supérieure de l'école populaire, dite « Oberstufe », qui est l'innovation majeure de la réforme. Il n'y a donc plus de classes primaires pour les élèves de 13-14 et 15 ans.

Cette « Oberstufe » est naturellement divisée en plusieurs sections parallèles, qui ne sont pas sans analogie avec la future organisation neuchâteloise, soit dit en passant.

A l'aile que nous appellerons avancée de l'« Oberstufe », mais en dehors d'elle, nous trouvons les classes inférieures du gymnase, qui correspondent assez exactement aux sections progymnasiales de nos collèges. Pour l'ensemble du canton, le nombre des élèves qui les fréquentent est assez faible, soit, à fin 1959, 976 sur un total de 27 243 enfants d'âge correspondant (3,6 %).

Vient ensuite, comme première section de l'« Oberstufe », l'école secondaire (« Sekundarschule »), dont nous parlerons en détail plus bas. La réforme en a peu modifié la structure, qui semble très bien adaptée à la mentalité et aux besoins économiques du pays. C'est d'ailleurs elle qui groupe la masse la plus importante des élèves de 13 à 15 ans : 16 641, soit 61,1 %.

Le solde, astreint jusqu'à l'année dernière à fréquenter l'école primaire, se subdivise maintenant en deux sections nouvelles, aux noms difficiles à rendre exactement en français, la « Realschule » et l'« Oberschule ».

La « Realschule » se distingue essentiellement de la « Sekundarschule » par le fait qu'un maître unique y enseigne, mises à part certaines branches spéciales. Ce sont des classes orientées nettement vers la vie pratique, vers l'apprentissage des métiers techniques et des écoles professionnelles. Bien que l'on y enseigne aussi le français, l'accent y porte surtout sur la formation mathématique et scientifique.

L'« Oberschule », dirigée également en principe par un seul maître, présente un caractère pratique encore plus accentué. Les garçons ont l'occasion de pratiquer des travaux manuels similaires à ceux enseignés dans nos classes de préapprentissage, tandis que les jeunes filles fréquentent des cours ménagers. Pour le reste, l'enseignement est mixte, comme dans les autres sections d'ailleurs.

Une autre caractéristique de cette section est que les élèves peuvent en être libérés au bout de deux ans. Les communes sont cependant tenues d'organiser une troisième année facultative.

A part ces trois sections, il existe évidemment, comme chez nous, des classes spéciales pour élèves retardés dans leur développement ou souffrant de troubles caractériels. Elles groupent environ 2 % des élèves.

L'admission dans l'une ou l'autre de ces sections est déterminée par des règles assez souples, variables selon les communes. Trois procédés sont utilisés :

a) La répartition est faite selon l'avis du maître de la 6e classe primaire ; seuls passent un examen les élèves annoncés pour l'école secondaire qui n'ont pas les notes exigées en allemand et en calcul (4,5 sur 6).

b) Seule la répartition dans les deux sections moins avancées est faite sur la base des résultats de la 6e primaire. Tous les élèves annoncés pour l'école secondaire sont par contre soumis à un examen.

c) Tous les élèves passent un examen, et la répartition a lieu sur ce seul critère.

Pour tous les élèves promus en « Realschule » ou en « Sekundarschule », l'admission ne devient définitive qu'au bout d'un trimestre d'épreuve.

Des modalités sont en outre prévues pour un passage ultérieur d'une section à l'autre en cours de scolarité.

Il est encore évidemment trop tôt pour juger ce système, puisqu'il ne fonctionne que depuis quelques mois, et encore dans de rares communes. Un délai de dix ans est accordé en effet aux autorités locales pour l'instaurer. Ce n'est donc qu'en 1970 que le canton de Zurich jouira en plein d'une réforme mise à l'étude en 1946. C'est un rythme normal pour une réforme de cette envergure. L'impatience n'est vraiment pas de mise dans ce domaine !

* * *

Nous nous étendrons plus longuement sur la section des écoles secondaires. D'une part parce qu'il est possible de les juger valablement sur les expériences passées — elles n'ont été, je le répète, que fort peu touchées par la réforme — et d'autre part parce qu'elles semblent correspondre assez bien à ce que nous entendons par enseignement secondaire populaire.

Il est en effet une distinction à faire, dès qu'on parle chez nous d'école secondaire, entre l'enseignement progymnasial qui conduit à l'université, et pratiquement à cela seulement, et l'enseignement non progymnasial qui débouche sur les apprentissages ou les écoles moyennes : écoles de commerce, technicums, écoles normales, etc.

L'enseignement secondaire, dit par exemple la loi vaudoise, a pour but de donner aux élèves une culture générale et de les préparer aux carrières spéciales et aux études supérieures. Peut-être est-ce dans cette conception bivalente que réside en Suisse romande cette ambiguïté qui remet sans cesse en question la mission de notre enseignement secondaire (5 réformes en cours à ce jour sur six cantons).

La plupart des cantons suisses allemands, et Zurich en particulier, adoptent sur ce point une position plus nette : les écoles dont le débouché évident est l'université, appelées « Gymnasien », sont nettement séparées, dès le début, de l'école populaire. Elles font partie des « Mittelschulen » et dépendent à ce titre d'un autre service administratif.

Leurs programmes et leurs exigences étant conditionnés pour une bonne part par les règlements fédéraux de maturité, elles ne diffèrent guère des établissements analogues de nos cantons, et nous ne nous y arrêterons pas.

Revenons plutôt aux « Sekundarschulen ». Nous en avons déjà défini les modalités d'admission, examinons leurs programmes, la répartition des heures hebdomadaires en particulier :

Branches obligatoires	Garçons	Filles
Histoire biblique, morale (fac.) . . .	2	2
Langue maternelle	5	5
Langue française	5	5
Arithmétique et algèbre	4	4
Comptabilité (en liaison avec leçons de calcul et d'écriture) . . .	—	—
Géométrie et dessin technique . . .	3-4	2
Histoire	2	2
Géographie	2	2
Sciences naturelles	2	2
Ecriture	1	0-1
Dessin	2	1-2
Chant	1-2	1-2
Gymnastique	2-3	2
Travaux à l'aiguille	—	4
Total des heures obligatoires	31-34	32-35

Branches facultatives

Enseignement ménager	—	2
Travaux manuels ¹	2	—
Anglais ou italien	3	3
Sténographie	1-2	1-2
Musique instrumentale	1-2	1-2

Aucun élève n'est autorisé à prendre plus de trois branches facultatives ; une des trois branches doit obligatoirement être manuelle ou artistique. Le total de toutes les heures hebdomadaires ne peut dépasser 36.

L'organisation de l'enseignement peut varier fortement selon les circonstances locales. Voici par exemple les deux possibilités extrêmes :

a) Lorsque le nombre de classes le permet, à Zurich en particulier, deux classes parallèles sont jumelées : deux maîtres se partagent toutes les branches principales, l'un enseignant les langues et l'histoire, l'autre les mathématiques et les branches techniques. Les deux classes reçoivent tour à tour le même enseignement. Chaque maître est administrativement responsable d'une moitié de l'effectif total.

¹ Travaux sur bois - sur métal. — Modèles réduits. — Sculpture sur bois.

b) Toutes les branches sont confiées au même maître (solution très rarement réalisée).

Dans des communes d'importance moyenne, Staefa par exemple, avec 6 900 habitants et cinq maîtres secondaires, les maîtres se répartissent les branches au gré de leurs affinités et de leur formation, chacun d'entre eux fonctionnant comme maître responsable de la classe où il donne le plus d'heures. Le « jumelage » de classes parallèles existe aussi, quoique moins poussé.

On trouve également dans quelques petites communes des classes secondaires où sont réunies les trois années d'enseignement. Ce cas est cependant rare (18 sur 674).

Ajoutons qu'en principe, et sauf rares exceptions dans les grandes villes, les branches spéciales : chant, dessin, gymnastique, travaux manuels, etc., ne sont pas confiées à des maîtres spéciaux. Les maîtres ordinaires se les répartissent selon leurs dons et leurs goûts.

Formation des maîtres :

a) Maîtres primaires :

4 ans d'Ecole normale (« Unterseminar ») au cours desquels les futurs maîtres reçoivent une formation générale. Le diplôme qui leur est alors délivré ne leur permet pas encore d'enseigner, mais leur ouvre la porte soit de l'Ecole normale supérieure (« Oberseminar »), soit des facultés de lettres, de droit, de sciences, ou encore des sciences économiques de l'université.

Les étudiants définitivement attirés par la profession enseignante passent ensuite à l'« Oberseminar », où ils reçoivent, au bout d'une année de formation pédagogique, le brevet de maître primaire¹.

Précisons que les conditions d'admission à l'« Unterseminar » exigent trois années d'école secondaire, et un examen d'entrée assez difficile.

b) Maîtres secondaires :

4 ans d'« Unterseminar » ;

1 an d'« Oberseminar » ;

(jusqu'ici donc, même formation que les maîtres primaires) ;

4 semestres d'université ;

5 mois de séjour dans un pays de langue française (avec programme d'étude imposé).

Pour accomplir leurs quatre semestres d'études universitaires, les candidats choisissent entre les deux voies suivantes :

a. Faculté des lettres : langue et histoire.

b. Faculté des sciences : mathématiques et sciences.

Les épreuves théoriques de l'examen final ne portent que sur l'un des groupes. Les épreuves didactiques, en revanche, sur les deux, du fait que le maître secondaire peut être appelé à enseigner occasionnellement d'autres branches que celles où il s'est spécialisé.

Au cours des quatre semestres universitaires, les candidats n'ont qu'un nombre restreint de leçons et d'exercices organisés à leur seule intention. Le plus souvent, ils fréquentent les cours ordinaires des étudiants en lettres ou en sciences. (Das ist gerade das Schöne und Wertvolle ! ajoute M. Trümpler.)

c) Maîtres des écoles moyennes (gymnase, Ecole normale, Ecole de commerce, etc.) :

L'obtention du diplôme de « Mittelschullehrer » exige naturellement des études universitaires complètes. De plus, le titre de docteur est souvent requis.

¹ L'« Unterseminar » n'est pas la seule voie qui mène à l'« Oberseminar ». Ce dernier admet des candidats-instituteurs ayant suivi d'autres écoles moyennes, l'« Oberrealschule » en particulier. Ceci moyennant toutefois un cours préparatoire de six mois.

Débouchés offerts par les « Sekundarschulen ».

Remarquons tout d'abord que cet enseignement n'est consacré par aucun certificat spécial. Aucun examen n'en couronne le terme. Seul le livret scolaire, remis trois fois par an, atteste que l'élève a suivi normalement l'école secondaire. Ce livret est naturellement exigible à l'entrée dans les écoles subséquentes (qui organisent presque toutes, il est vrai, des épreuves d'admission généralement difficiles). Depuis peu, des essais sont en cours dans certaines écoles moyennes tendant à admettre sans examen, sur le seul vu du livret scolaire, les meilleurs élèves secondaires.

Pas non plus d'examen de passage d'une année à l'autre au cours des trois ans. La promotion est accordée si la moyenne de 3,5 sur 6 est atteinte dans les branches essentielles : allemand, arithmétique, français. Les grandes villes organisent toutefois des examens de « repêchage » si les cas limites sont suffisamment nombreux.

Et venons-en enfin aux débouchés :

Les élèves secondaires ont accès de droit à toutes les écoles moyennes du canton, à l'exception des gymnases A et B (c'est-à-dire qui conduisent à la maturité fédérale, type A ou B). Leur sont donc ouvertes :

1. L'« Oberrealschule », qui débute après 2 ans d'école secondaire et conduit, après 4 ans et demi (soit à 19 ans et demi), à la maturité fédérale type C. Ses élèves ont ensuite accès à l'EPF, où ils pourront devenir architectes, ingénieurs, chimistes, ingénieurs forestiers, ingénieurs agronomes, mathématiciens, physiciens.

La plupart des facultés universitaires leur sont également ouvertes, avec dans certains cas raccordement exigé en latin.

2. Pour les jeunes filles, le Gymnase B, qui conduit à une maturité cantonale et ouvre également les portes d'un certain nombre de facultés.

3. L'« Unterseminar » (école normale), avec passage ultérieur à l'université également possible comme il a été dit plus haut.

4. L'école de commerce, section diplôme et section maturité. C'est à peu de chose près une école correspondant aux nôtres.

5. Ecole des arts et métiers (« Kunstgewerbeschule »).

6. Ecole de professions féminines (« Frauenbildungsschule »), qui donne en trois ans la formation de base aux futurs aides-médecins, laborantines, gardes-malades, assistantes sociales, maîtresses ménagères, jardinières d'enfants, etc.

7. Technicum (une fois l'apprentissage normal accompli).

Les élèves qui ne passent pas dans l'une de ces écoles, et c'est encore la majorité, entrent naturellement pour la plupart en apprentissage dans les branches commerciales ou techniques.

L'essentiel à retenir de cela est l'éventail très largement ouvert des voies qui mènent encore aux carrières universitaires lorsque le jeune homme ou la jeune fille a 16 ans. Si l'on se souvient que les élèves secondaires, qui peuvent donc tous théoriquement prétendre encore à des études supérieures, forment 61 % de la population scolaire, on ne peut qu'admirer un régime qui laisse si longtemps aux parents la liberté de choix.

Un autre avantage de ce système est qu'il ne nécessite pratiquement pas de classes spéciales de raccordement. Les élèves qui n'ont pas opté à 13 ans pour

l'enseignement gymnasial ne cherchent que rarement à y entrer plus tard, puisque d'autres voies vers l'université leur restent ouvertes. La ville de Zurich a toutefois créé une classe spéciale qui prépare, au bout d'un an et demi d'école secondaire, à l'entrée en 3e classe du gymnase.

* * *

La dernière question posée à M. Trümpler était ainsi libellée : « Avez-vous l'impression que vos élèves font un complexe d'infériorité à l'égard de leurs camarades qui suivent le progymnase ? D'autre part, que pense l'opinion publique de vos classes ? Les traite-t-on en parents pauvres en comparaison des progymnases ? »

Je ne saurais conclure mieux qu'en traduisant simplement sa réponse :

« Evidemment, le gymnasien des classes inférieures se sent supérieur à l'élève secondaire, du fait déjà qu'il appartient à une petite minorité d'élèves doués. Mais c'est précisément grâce à cette faible minorité que constituent les gymnasiens que les élèves secondaires s'aperçoivent à peine de ce qui les distingue de leurs camarades « supérieurs ». Etant donné d'autre part la gamme si riche des possibilités qu'elle offre, l'opinion populaire continue à considérer l'école secondaire comme la voie saine et normale que doit suivre un enfant intelligent. »

J.-P. Rochat.

Le mouvement éducatif Allemagne (République fédérale)

Projet de réforme scolaire. Le projet de réforme scolaire élaboré par une commission officielle nommée « Ausschuss für das Erziehungs- und Bildungswesen » prévoit : 1) une école primaire unique de quatre ans (Grundschule) ; 2) un cycle d'orientation de deux ans, la « Förderstufe » (classes 5 et 6) dépendant de la direction des écoles primaires et dans lequel l'enseignement de l'anglais est introduit ; 3) trois types d'enseignement post-primaire : a) l'enseignement primaire supérieur (Hauptschule) destiné aux enfants doués surtout dans le domaine pratique, qui sera prolongé d'une année et s'étendra sur trois ans (classes 7 à 9) en attendant la création d'une quatrième année ; b) l'école secondaire moderne ou « Realschule » (7e à 11e années scolaires), qui sera sanctionnée par le certificat de « maturité moyenne » ; c) le gymnase (7e à 13e années scolaires), dont les études seront sanctionnées par le certificat de maturité moyenne à la fin de la 11e classe et par le certificat de maturité à la fin de la 13e. Cette école se différenciera, à partir de la 9e année, en une section littéraire et une section scientifique, cette différenciation étant préparée dès la 7e année par le choix de la seconde langue étrangère : le latin pour la section littéraire et le français ou le russe pour la section scientifique. Dans la section littéraire, l'étude du français est introduite dès la 9e année, ainsi que l'étude facultative du grec (étude facultative du latin dans la section scientifique). Parallèlement à ces trois types d'enseignement, une « école classique » (Studienschule) groupera, dès la 5e année, à la suite d'un examen d'entrée, les élèves dont l'aptitude aux études académiques est reconnue déjà à l'école primaire. Cette école de neuf ans remplacera l'ancien gymnase classique. L'étude du latin et de l'anglais sera complétée par celle du grec dans une des sections et du français dans l'autre.

Mise au concours

Le Collège secondaire régional de Neuchâtel met au concours un poste de maître de travaux manuels.

Obligations : légales.

Traitement : légal.

Entrée en fonctions : avril 1961.

Des examens de concours seront fixés ultérieurement s'il y a lieu.

Adresser, dans le plus bref délai, une lettre de candidature manuscrite, donnant au moins deux références, avec un curriculum vitae et les pièces justificatives, à M. Pierre Ramseyer, directeur, Collège latin, Neuchâtel.

Aviser le département de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel.

Neuchâtel, le 13 février 1961.

Commission de l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel.

Hôtel-restaurant de Corbettaz



R. Zamoting-Boi
Tél. (021) 5 91 20

30 lits — Dortoir 50 places
Arrangements pour sociétés et écoles

Narcisses

Salles pour banquets et noces



Nous cherchons pour l'été 1961

un chef du service des jeunes

pour défendre la culture et le civisme helvétiques parmi les Suisses à l'étranger de 15 à 23 ans, organiser et surveiller des camps de sport, de ski et itinérants, rédiger une revue des jeunes, visiter les colonies suisses à l'étranger, coordonner l'activité des groupements de jeunes entre la Suisse et l'étranger.

Exigences : formation pédagogique, connaissance parfaite de l'allemand, très bonnes notions de français, notions d'italien et d'anglais. Esprit d'organisation, sportif. Age : 25 à 30 ans.

Faire offres manuscrites avec curriculum vitae, photo, certificats, références et prétentions de salaire, à la Direction du Secrétariat des Suisses à l'étranger de la Nouvelle Société Helvétique, Alpenstrasse 26, Berne. Tél. (031) 4 66 25.

Famille d'instituteur bernois (trois enfants) cherche

ÉCHANGE D'APPARTEMENT

avec collègue de Suisse romande pour trois semaines entre le 1er juillet et le 12 août 1961. Région préférée : bord d'un lac ou bien campagne au-dessus de 1000 m. Nous offrons une maison de 5 pièces à une demi-heure de Berne. Adresse : H. Schmitter, Hess-Str. 1, Gümligen. Tél. (031) 4 29 81.

nous cherchons.....

un collaborateur pour notre section de la formation professionnelle et de la vulgarisation agricoles.

Exigences : Formation d'instituteur primaire ou secondaire avec quelques années de pratique. Langue maternelle : le français ; solides connaissances de l'espagnol et, éventuellement, de l'anglais.

Entrée en fonctions : dès que possible ou date à convenir.

Salaire annuel : 12 650 fr. à 17 450 fr. Prière d'adresser les offres manuscrites avec copies de certificats à la Division de l'agriculture, rue Laupen 25, à Berne.

Weith
R. DEBOURG
LAUSANNE

TRICOTAGES
ET
SOUS-VÊTEMENTS
DE QUALITÉ

Envois à choix

L'Ecole professionnelle de jeunes filles de Neuchâtel cherche une **maîtresse de couture pour la coupe et la confection** (classes d'apprentissage). Entrée en fonctions : 24 avril 1961. Pour tous renseignements s'adresser à la direction de l'Ecole professionnelle, 12, Sablons, Neuchâtel, téléphone No. (038) 5 11 15.

VOS IMPRIMÉS

seront exécutés avec goût

IMPRIMERIE CORBAZ S.A. MONTREUX



Demandez
prix courant à

Nidecker

ROLLE

Fabrique
d'articles en bois

Spécialiste
dans le matériel
d'école

Tél. 7 54 67